

Le Journal officiel

NUMÉRO 131 - 4 février 2010

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2010

QUESTIONS ORALES.

P. 3

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés d'Haïti. P. 9

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Patrimoine privé immobilier – Vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris de quatre logements libres d'occupation locative – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

P. 10

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Enlèvement des déchets ménagers du centre de vacances de Benais – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E.) du Val d'Anjou.

P. 12

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Personnel communal – Régime indemnitaire. P. 12

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Personnel communal - Mesures diverses. **P. 15**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Travaux dans les bâtiments communaux – Marchés à procédure adaptée – Autorisation. **P. 16**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Bâtiments communaux - Entretien, maintenance, dépannage, mise en conformité et rénovation des appareils élévateurs - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant.

P. 16

COMMISSION DES FINANCES

8 - Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de l'exercice 2010. **P. 16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Conventions d'objectifs entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. **P. 24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

10 - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2010/2011 - Création du secteur de l'école élémentaire B2B.

P. 25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Subvention départementale au fonctionnement des centres de loisirs - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante.

P. 27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

12 - Avis de la Ville de Boulogne-Billancourt au titre de la demande d'autorisation « Loi sur l'eau » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RD7 du Pont de Sèvres à Paris. **P. 28**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Musée Paul Belmondo- Avenant n° 2 au marché de travaux – Autorisation. **P. 30**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Réhabilitation du bâtiment 60, rue de la Belle Feuille – Projet de protocole transactionnel au marché de travaux de l'entreprise Campenon Bernard Construction (CBC) lot 01 A et B- Autorisation.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Musées municipaux - Groupement de commande pour la réalisation du catalogue de l'exposition Marthe Flandrin -

Conventions de partenariat avec l'Opéra Garnier, Télérama et Cultures du cœur - Convention de mécénat avec la société L'Oréal – Avenant n°1 à la convention avec l'association des Amis du musée des années 30 et avenant n°2 avec le CDT92- Tarifs et gratuités - Donations -Approbation et autorisation **P. 34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Théâtre de l'Ouest Parisien – Délégation de service public – Approbation du choix du délégataire – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Equipements culturels – Demandes de subventions - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux et dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire. Bibliothèques municipales - Adhésion de la Ville à l'Association Culturelle des Théâtres en Ile-de-France (ACTIF). P. 38

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

18 MARS - 6 MAI - 10 JUIN - 8 JUILLET - 7 OCTOBRE -18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille dix le 4 février à dix neuf heures cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante neuf pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 28 janvier 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents: 49

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mme Bruneau, MM.Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mme Fathallah, M. Fournier, Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes de Beauval, Billard, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, Mme Pineau, M. Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M Tellini, Mmes Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés : 5

Mme Missoffe qui a donné procuration à Mme de Villepin

Mme Monties qui a donné procuration à M. Baguet Mme de Rose qui a donné procuration à Mme Bouée Mme Rougnon qui a donné procuration à M. Amar jusqu'au point n° 3

M. Graffin qui a donné procuration à Mme Bruneau jusqu'au point n° 5

Départ avant le point n° 1 de M. Deniziot qui a donné procuration à M. Baroli.

Départ avant le point n° 2 de Mme Fathallah qui a donné procuration à Mme Godin.

Départ avant le point n° 9 de Mme Bauche qui a donné procuration à M. Tellini.

Départ de Mme Pineau à partir du point n° 9.

Arrivée de M. Cohen pour le point n° 4

Monsieur Raphaël Labrunye a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet.

Je voudrais évoquer deux disparitions qui nous ont peiné les uns et les autres, celle de notre amie Annie Hallows, bien connue de nous tous et qui était très engagée dans la vie associative, notamment au Centre du Bénévolat et également à Boulogne-Billancourt Environnement. Elle nous a quittés fin décembre. Les obsèques ont été extrêmement émouvantes à l'église Sainte Thérèse.

Je voudrais évoquer aussi la disparition de Michel Huillo, qui était poissonnier sur le marché, que vous connaissez tous. C'est une vieille famille boulonnaise. Il nous a quittés la semaine dernière à 64 ans, emporté par une maladie en deux mois. Il a été président de l'Association des Commerçants des Marchés de 1989 à 1999.

Je voudrais que l'on adresse à M. Hallows toutes nos condoléances au nom du Conseil municipal, et bien évidemment aussi à Mme Huillo et à ses deux enfants, ses jumeaux, Karine et Raphaël, âgés de 34 ans.

Je vous propose que l'on fasse une minute de silence.

Il est observé une minute de silence.

Je vous remercie.

Mme Shan

Les techniques modernes sont ce qu'elles sont. Je n'avais pas reçu le PV pour validation avant l'impression. Est-il encore possible de modifier un petit détail page 26 ? J'ai dit : "Seule la réponse suffisait" et il est écrit : "C'est la seule réponse à donner."

M. Baguet

Nous modifions

Le Procès verbal est adopté.

Question orale posée par Madame Marie-Anne Bouée Monsieur le Maire,

Le 10 févier prochain sera déployé sur le territoire des Hauts-de-Seine un service de transport adapté pour les personnes handicapées appelé PAM 92. Plusieurs de nos administrés craignent des répercussions de ce déploiement sur notre propre service de transport adapté et donc sur leur mobilité. Pouvez-vous nous préciser quels sont les enjeux, les améliorations et les risques potentiels de ce nouveau dispositif?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur Monsieur Pierre Deniziot à la question orale de Madame Marie-Anne Bouée

Chère collègue,

Vous m'interrogez sur la mise en place du PAM 92 et je vous en remercie. Pour replacer le déploiement de ce ser-

vice dans son contexte, je vous rappelle que le transport est une compétence régionale. L'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France est le STIF présidé par Jean-Paul Huchon. À partir de 2002, la Région et le STIF ont décidé de se décharger de l'organisation des transports adaptés en en déléguant la maîtrise d'ouvrage aux départements qui furent contraints de lancer un appel d'offre. Par ailleurs, la Région et le STIF n'ont pas souhaité assumer financièrement la totalité du coût de ce nouveau service contraignant les départements et les futurs usagers à y contribuer largement.

Concernant la mise en place du PAM 92, c'est un service qui possède l'exclusivité du transport adapté pour les personnes handicapées à 80 %. C'est un possible vecteur de progrès en offrant plus de souplesse et d'opportunités de déplacements à nos concitoyens handicapés, de par une amplitude horaire importante et de par la desserte de toute la région. Les tarifs sont de 6, 9 et 15 Euros selon la destination. Toutefois, si c'est un progrès dans les villes qui n'ont jamais mis en place une solution de transport adapté, cela peut aussi avoir des répercussions dans celles qui avaient pallié depuis déjà bien longtemps ce manque.

Ce type de service existe depuis 1998 sur notre Ville. Pour 480 usagers, nous desservons les communes proches (Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Chaville, Paris 15°, etc.). Il assure quotidiennement des trajets du domicile vers le travail, les établissements spécialisés et écoles, les loisirs. Son coût est de 1,10 euros sur notre commune et de 2,20 euros en dehors. Il est gratuit pour les détenteurs de la carte améthyste ou les bénéficiaires de l'AAH. Notre ville a budgété pour son fonctionnement en 2010 près de 450 000 euros. C'est une volonté municipale claire que le Député-maire entend bien maintenir quoi qu'il en soit. Par ailleurs, la Région et le STIF suppriment, dès Février 2010, une subvention mise en place en 1983 pour aider ce type de transports.

Avec la mise en place du PAM, nous ne pourrons plus prendre en charge les personnes ayant un handicap à plus de 80 % puisque Kéolys en aura la délégation exclusive. Pour exemple, un Boulonnais handicapé à plus de 80 % et travaillant à Sèvres paye à ce jour 88 euros par mois avec notre service. En supprimant notre possibilité de le prendre en charge et en l'obligeant à utiliser le PAM, il devra payer par mois 360 euros. Vous comprendrez donc que nous ne soyons pas particulièrement disposés à laisser se mettre en place, sans discussion préalable, un dispositif qui risque de réduire la mobilité de nos administrés justement à mobilité réduite.

Si la région et le STIF, ont décidé de déléguer aux départements la mise en place de ce service, elle ne peut se détourner de sa responsabilité concernant ses conséquences. Aussi, le Député-maire va saisir par courrier le président du STIF pour engager des discussions afin de lever tout malentendu et d'échanger sur la meilleure façon

de permettre le déploiement du PAM. L'enjeu est d'en permettre une complémentarité efficace avec les services existants sur certaines communes alto-séquanaises tout en évitant la moindre régression du service rendu à nos concitoyens handicapés.

Concernant les usagers de notre transport communal adapté, je tiens à les assurer que le Député-maire et nousmêmes, élus concernés, sommes particulièrement vigilants au maintien de leurs conditions de transports. Le contrat qui nous lie à ADIPH 95 qui assure leur transport court jusqu'en juin 2011. Jusqu'à cette échéance, nous veillerons à ce que les usagers puissent bénéficier des mêmes prestations au même tarif. Nous mettrons à profit cette période justement pour préparer la fin de ce contrat et préciser avec le STIF dans quelles conditions nous pourrons par la suite obtenir une délégation de transport pour les personnes handicapées à moins de 80 %. Pour les personnes ayant un handicap supérieur à 80 %, nous souhaitons pouvoir obtenir une délégation partielle de leur transport lorsqu'il s'agit de trajets réguliers.

Nous vous tiendrons bien sûr informés des suites que la Région et le STIF voudront bien réserver à nos initiatives.

M. Baguet

C'est un sujet important. Créée en 1998 sur la ville cette prestation est devenue compétence communautaire à la création de la communauté d'Agglomération du Val de Seine, et est désormais reprise par la Ville, nous l'avions évoqué lors du dernier Conseil municipal. Nous avons 14 mois devant nous pour négocier avec le Conseil régional. L'idée serait que le Conseil régional nous transfère la responsabilité du maintien de cette activité, mais je sais que cela suscite beaucoup d'émotion. J'ai reçu encore aujourd'hui, ainsi que M. Deniziot, de nombreux mails de la part des 480 bénéficiaires de Boulogne-Billancourt. Ce choix est assumé par la ville depuis 1998 et c'est un très bon choix. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui nous arrêterions d'offrir cette prestation à nos concitoyens à mobilité réduite.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina

Monsieur le Maire,

Notre équipe de jeunes de l'ACBB Football a disputé à Meudon, dimanche dernier, un match en 32° de finale de la coupe Gambardella, l'équivalent de la coupe de France pour les séniors.

Bien que cette rencontre se soit soldée par une mince défaite, 2 à 0, je tiens à rendre hommage à cette occasion au dévouement de l'entraîneur, des bénévoles, du président, et à la performance de nos joueurs qui, par leurs qualités, ont pu se hisser à ce niveau de la compétition.

Toutefois, ma question ne vise pas à se limiter à un

commentaire sportif, mais à déplorer qu'une nouvelle fois, à l'occasion d'une importante rencontre, nos joueurs soient dans l'obligation de se transporter à l'extérieur de Boulogne-Billancourt pour cause d'impossibilité technique d'utiliser nos infrastructures.

Il va de soi, qu'une telle contrainte ne peut être que de nature à pénaliser nos équipes. Nous avions connu pareille mésaventure lors de la coupe de France 2004, où notre équipe 1ère, bien que recevant l'équipe de Reims, avait dû disputer son 32° de finale à Versailles.

Monsieur le Maire, ces dysfonctionnements ne peuvent qu'entraver la progression du Club. C'est notamment pour cette raison que vous avez pris l'engagement de restaurer le Stade le Gallo.

Pouvez-vous nous dire quel est l'état d'avancement de ce dossier et à quelle date l'ACBB pourra bénéficier de terrains rénovés ?

Je vous remercie.

Réponse de monsieur Pascal Louap à la question orale de monsieur Marc Fusina

Mes chers collègues,

Ainsi que vous le soulignez, le stade Le Gallo, dans sa configuration actuelle, n'est pas à la hauteur des besoins et des ambitions de l'ACBB et d'une ville comme Boulogne-Billancourt. C'est pourquoi le Maire a engagé une réflexion autour de son réaménagement qui doit nous permettre de le reconstruire pour permettre une pratique de qualité du football, mais également de l'athlétisme en milieu scolaire et associatif. Il est prévu d'adjoindre à ces disciplines traditionnelles sur le stade la pratique de l'escrime dont la qualité de la formation à Boulogne-Billancourt, reconnue au niveau national, mérite également une salle d'armes de qualité.

En février 2009, l'ensemble des besoins exprimés par les utilisateurs potentiels de la nouvelle structure ont été recensés. Sur cette base, un travail de programmation a été mené ces derniers mois par un cabinet spécialisé, avec l'appui d'un architecte-urbaniste. Il vise à proposer un projet global sportif et fonctionnel intégrant le stade Le Gallo dans un environnement urbain. Ce travail intègre dans le périmètre de la réflexion les entrepôts du 26, rue de Sèvres, dits LMT, appartenant à la Ville.

Deux scénarii ont été finalement élaborés. Ils seront présentés très prochainement aux représentants du sport scolaire et de l'ACBB. Le choix définitif d'un de ces scénarii permettra d'entrer dans une phase plus opérationnelle : programmation détaillée, conception de l'équipement, puis réalisation.

Un réaménagement permettant une meilleure pratique du football nécessite l'utilisation de l'emprise foncière des courts de tennis situé sur la partie ouest du site. Or, il n'est bien sûr pas envisageable que les courts de tennis situés sur le site de Le Gallo, seuls homologués à accueillir des compétitions, disparaissent sans qu'une solution de remplacement ait été mise en œuvre au préalable. Ainsi, même si la conception avance, les travaux de réaménagement du stade Le Gallo ne pourront être convenablement menés tant que de nouveaux terrains de tennis n'auront pas été inaugurés. Les services de la Ville travaillent actuellement à la programmation de cet équipement.

Sur le plan sportif, le très mauvais état de la pelouse du stade "Le Gallo" a justifié que le 32° de finale de la coupe Gambardella se joue dimanche dernier au complexe Marcel Bec. Cette situation résulte d'une durée d'utilisation moyenne hebdomadaire de 26h, alors que les recommandations en période hivernale limitent l'utilisation à 10/12h par semaine et ce, quand les gels et dégels successifs le permettent. La section football de l'ACBB compte à ce jour 1034 adhérents, répartis en 40 équipes engagées dans différentes compétitions.

Comme vous, nous tenons à nous associer à vos félicitations que nous souhaitons adresser à l'ensemble des dirigeants de la section, aux jeunes de l'équipe qui ont participé à cette compétition et à leur entraîneur pour l'excellent travail et le résultat qu'ils ont obtenu.

Le dynamisme de la section et la vétusté du stade confortent la décision de la Ville d'avoir participé à l'achat de Marcel Bec dont les capacités en termes de terrains permettent de respecter ces recommandations. Ce site permet donc d'accueillir dans de bonnes conditions les matchs de coupe et de championnat, y compris avec les conditions météo peu clémentes de ces derniers temps.

M. Baguet

Nos jeunes ont été un peu déstabilisés. Ils ont pris un but à la première minute, mais ils n'ont pas baissé les bras, et se sont bien battus.

Question orale posée par Madame Sylvia Bondoux

Monsieur le maire,

La presse s'est fait l'écho de l'arrivée de l'ESSCA à Boulogne-Billancourt. Pouvez-vous nous confirmer cette arrivée ?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur Guy-René Baroli à la question orale de Madame Sylvia Bondoux

Mes chers collègues,

Vous m'interrogez sur l'arrivée de l'ESSCA, Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers, à Boulogne-Billancourt.

En effet, cette prestigieuse école qui a fêté en 2009 ses 100 ans d'existence a formulé le souhait de venir s'installer dans notre commune, au 55 quai Alphonse Le Gallo dans un immeuble dont elle sera propriétaire.

Ce déménagement interviendra pour la rentrée scolaire prochaine. Ainsi, cette école née à Angers, conservera des attaches avec le département des Hauts-de-Seine où elle occupait depuis plusieurs années des locaux au sein du pôle universitaire Léonard-de-Vinci.

Ce déménagement permettra à l'école de doubler la superficie de ses locaux mais surtout de pouvoir accueillir en un même lieu les 3 années de formation alors que jusqu'à présent les élèves de 3ème année devaient se rendre à Angers.

Dès septembre 2010, environ 340 à 350 étudiants seront accueillis (répartis entre les deux premières années de formation) mais ce chiffre devrait augmenter avec en mise en place de nouveaux masters.

L'ESSCA propose une formation en gestion et en management accessible dès l'obtention du Baccalauréat.

Elle recrute également sur concours des étudiants titulaires d'un diplôme BAC +3 français et étranger pour une entrée directe en Master 1.

L'école offre 4 sites d'enseignement : Angers, Boulogne-Billancourt, Budapest et Shanghai.

Elle prépare ses étudiants à devenir des managers dans les métiers du marketing, de la finance et du management.

Cette implantation boulonnaise a d'ailleurs déjà été concrétisée avec la mise en place d'un partenariat entre l'ACBB et le bureau des sports des étudiants de l'ESSCA, les étudiants ayant la possibilité, moyennant le payement d'un forfait, de participer aux activités équitation et fitness de l'ACBB. Une équipe d'étudiants a participé au semimarathon fin 2009.

Cette arrivée dont nous ne pouvons que nous féliciter viendra compléter un dispositif d'enseignement à Boulogne-Billancourt qui est en pleine évolution.

Question orale de Jean-Michel Tisseyre

Notre ville compte trois foyers d'hébergement de travailleurs gérés par l'AFTIAM communément appelés foyers de travailleurs migrants Créés dans les années soixante, ils hébergeaient alors majoritairement des hommes venus en grande partie de pays africains et du Maghreb. Ils avaient décidé de tout quitter contre un travail laborieux et besogneux en France, tâches que la plupart de nos concitoyens s'empressaient alors de leur laisser au profit d'emplois plus confortables et considérés

comme plus nobles

Aujourd'hui encore, ces personnes résidant dans ces foyers occupent ces types d'emplois, la précarité et le chômage liés à notre époque venant aggraver la situation. Leurs conditions de vie dans ces foyers se sont également sérieusement dégradées au fil du temps : les locaux manquent d'entretien : insonorisation et isolation défectueuses, intérieurs vétustes, conditions sanitaires insatisfaisantes. De plus, ces foyers pâtissent d'une surpopulation récurrente liée à la pénurie globale de logement en faveur des faibles et des très faibles revenus d'une part et au vieil-lissement de leur population d'autre part.

En réponse à une question orale lors du conseil municipal du 15 novembre 2007, la précédente municipalité avait fait état d'un projet visant en remplacer ces foyers obsolètes par des résidences sociales pour travailleurs migrants sur l'ilot A3 du trapèze

Pouvez-vous nous dire, M Le Maire, ce qu'il en est de ce projet et plus précisément ce que votre municipalité projette concernant la rénovation de ces foyers ?

Réponse de Monsieur Claude Gallant à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre,

Mon cher collègue,

La ville de Boulogne-Billancourt compte 5 Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) sur son territoire soit une offre de 811 places (3 gérés par l'AFTAM et 2 par ADOMA). Ces foyers ont été créés dans les années 1960-1970, afin d'héberger des actifs isolés, part importante de la main d'œuvre employée dans les usines Renault. La disparition progressive des activités industrielles de Boulogne-Billancourt a modifié la demande en hébergement et le parcours résidentiel des nouveaux résidents des foyers.

Aujourd'hui, il apparaît que le bâti de ces foyers n'est plus adapté aux besoins nouveaux de la population accueillie : vétusté des locaux, chambres trop petites, accessibilité difficile pour les personnes vieillissantes.... Face à ce constat qui s'opère également à l'échelle nationale, l'Etat a mis en place un plan national de traitement des foyers.

Ce plan, initié par la Commission Interministérielle pour le Logement des Personnes Immigrées (CILPI), vise à financer, via la mobilisation de prêts issus du 1 % logement et de financements PLAI, la transformation des foyers en résidences sociales afin d'offrir aux résidents "des conditions de logements autonomes et de qualité, notamment par la suppression des petites chambres, des chambres partagées et des dortoirs". Trois des 5 foyers, situés 19, quai de Stalingrad, 47, rue du Dôme et 91, rue du Dôme, sont inscrits au plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants que l'Etat et l'Union

d'Economie Sociale pour le Logement (UESL) ont reconduit en 2007 jusqu'en 2013.

Afin de répondre à ce Plan National de traitement et aux préconisations du Programme Local de l'Habitat de la CAVDS, le conseil municipal a accordé par délibération du 20 novembre 2008, une subvention de 170 000 euros à l'association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches (AFTAM), afin de financer l'acquisition en VEFA, auprès de la société ICADE CAPRI, d'une résidence sociale de 96 logements sociaux PLA-I situés sur l'îlot A3 de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Cette résidence sociale a pour vocation d'accueillir d'une part les occupants du foyer de travailleurs migrants appartenant à Renault sis 91, rue du Dôme, dont le terrain fait l'objet d'une opération de promotion immobilière, et d'autre part des ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement.

En effet, des discussions menées entre Renault, l'AFTAM et le promoteur Icade, acquéreur du terrain du 91, rue du Dôme vendu par Renault en vue de la réalisation d'une opération immobilière et promoteur intervenant dans la ZAC Seguin-Rives de Seine, ont abouti, malheureusement avec retard à cause d'Icade, à un accord portant sur la réalisation de cette résidence sociale sur l'îlot A3 de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

La décision de Renault, propriétaire de la parcelle occupée par le foyer du 91, rue du Dôme, de ne pas renouveler le bail qui le lie jusqu'en 2009 à l'AFTAM, association gestionnaire de l'établissement, avait conduit à rechercher un nouveau lieu d'accueil pour les 71 résidents de ce foyer dont 80 % sont âgés de plus de 55 ans.

Parallèlement, Icade et la Croix-Rouge ont signé une promesse de vente du site 227, boulevard Jean-Jaurès, pour démolir l'immeuble actuel et réaliser un projet d'ensemble sur les parcelles voisines occupées actuellement par l'AFTAM rue du Dôme et la Croix-Rouge boulevard Jean-Jaurès.

La Croix-Rouge restera implantée sur le site et sera locataire dans le nouvel ensemble immobilier, qui sera réalisé à l'angle de la rue du Dôme et du boulevard Jean-Jaurès par Icade.

A la demande expresse du Député-maire, Renault, Icade, et la Croix Rouge ont accepté que la Ville devienne propriétaire, pour un euro symbolique, d'un local d'environ 110 m². Celui-ci accueillera la Maison Médicale de Garde et sera mutualisé avec la Croix Rouge. C'est un gain substantiel pour la Ville.

Dans le cadre de son projet de réalisation de résidence sociale, l'AFTAM va mobiliser un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et un emprunt sur fonds 1 % logement, instruit par l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction

(ANPEEC) auprès du collecteur Aide à la construction de logement des PME PMI (ACL PME) pour lesquels elle a sollicité la garantie de la Ville.

En contrepartie de la garantie accordée par délibération du 9 juillet 2009 et de la subvention, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 25 logements de type 1.

Plus globalement, conformément au plan national de traitement des foyers, l'ensemble de ces foyers devrait faire l'objet d'une transformation en résidences sociales. Le PLH de Val de Seine désormais GPSO prévoit la mise en œuvre d'actions visant le traitement des foyers dégradés et inadaptés du territoire.

La transformation des foyers en résidences sociales permet, outre le desserrement des populations accueillies et l'amélioration du bâti, le conventionnement des structures qui n'en bénéficiaient pas auparavant et la prise en compte au titre de la loi SRU.

M. Baguet

C'est un dossier compliqué compte tenu du nombre d'acteurs, cinq, mais je tiens à remercier particulièrement Renault pour sa compréhension. Nous avons pu trouver une issue très favorable notamment pour la ville.

Question orale posée par Madame Martine Even

Monsieur Le Maine,

Le Projet de réhabilitation ANRU des immeubles de Paris-Habitat situés au Pont de Sèvres comportait deux parties : d'une part la réhabilitation de la Place Haute, d'autre part celle des allées du Forum et du Vieux pont de Sèvres

Les locataires de la Place Haute ont voté contre la proposition présentée, au mois de juin 2009, mais ce vote ne concernait pas la seconde partie du projet ANRU.

Comme Mme Dubost l'a précisé lors du conseil municipal de décembre 2009 « Paris Habitat doit désormais engager la concertation en vue de la réhabilitation des 800 logements du forum », or cet organisme avait précisé en octobre dernier qu'il présenterait le calendrier du programme de la deuxième partie à la fin de l'année 2009. A ce jour, nous n'avons pas d'information.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la suite de ce projet ? Je vous remercie.

Réponse de Madame Rim Fathallah à la question orale de Madame Martine Even

Mes chers collègues,

La réhabilitation par Paris Habitat des 800 logements

HLM des allées du Forum et du Vieux-Pont-de-Sèvres constitue l'une des priorités du projet de rénovation urbaine du quartier du Pont-de-Sèvres. Elle est indispensable à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants ainsi qu'à la valorisation de celui-ci. La Ville est donc particulièrement attentive aux conditions de sa mise en œuvre par Paris Habitat.

Parallèlement, je vous rappelle que nous avons démoli la crèche des Lavandières et que nous allons procéder à l'aménagement provisoire du mail.

Comme l'a indiqué Mme Dubost lors du conseil municipal du jeudi 10 décembre 2009, la Ville a demandé à Paris Habitat de définir le calendrier et les principes de la concertation en vue du lancement de cette opération. Le Député-maire et moi-même avons reçu, le 23 décembre 2009, M. Lemas, Directeur général de Paris Habitat, qui m'a confirmé l'implication de Paris Habitat et sa volonté de travailler aux côtés de la Ville pour parvenir à engager les travaux dans les meilleurs délais.

Nous avons ainsi pu établir un plan d'action commun en vue d'une concertation complète et fructueuse avec les habitants des deux allées.

L'année 2010 sera donc marquée par une double consultation :

- de mi-mars à mi-avril 2010, la Ville et la SAEM Valde-Seine Aménagement mèneront une première consultation des seuls habitants des allées du Forum, qui portera sur l'éventuelle modification de leurs halls d'entrée. En effet, cet aspect du projet urbain impactant les rez-dechaussée et les espaces publics, nourrissait de nombreux débats, il était dès lors important qu'il soit soumis à un vote des habitants leur permettant de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre version du projet d'aménagement.

- A partir de mai 2010, Paris Habitat mènera l'enquête réglementaire auprès des locataires concernés au cours de laquelle se succèderont une série de journées d'exposition et de débat, un entretien individuel avec chaque locataire, l'envoi à chacun d'un dossier personnalisé et, enfin, le vote des locataires sur la réhabilitation. Ce vote est prévu en décembre 2010. Les travaux pourraient débuter un an et demi plus tard, à l'issue des études architecturales et techniques et de la désignation des entreprises.

La Ville ainsi que les partenaires de la convention ANRU, en particulier l'Etat et le conseil général des Hauts-de-Seine, ont activement participé à la mise au point de cette procédure avec Paris Habitat. Ils suivent avec une très grande attention la définition par Paris Habitat du programme des travaux et des éventuelles répercutions sur le niveau des loyers qui seront proposées aux locataires.

Compte tenu des efforts importants engagés par la Ville dans la cadre des travaux de rénovation des espaces

publics, je peux affirmer combien nous souhaitons trouver les conditions d'une issue positive pour cette opération à laquelle nous attachons la plus grande importance.

M. Baguet

Nous avions déjà évoqué ce sujet avec Melle Cardetas. Nous devons d'abord traiter le problème de l'inversion des halls pour ne pas perturber la consultation sur la rénovation. Nous devons séparer les deux dossiers. Nous allons d'abord engager une concertation pour l'inversion des halls pour les locataires qui habitent l'allée du Forum. Ensuite nous aborderons le problème de la réhabilitation, compte tenu de « notre grand succès » sur la Place Haute. Il vaut mieux faire les choses dans l'ordre.

Question orale posée par Monsieur Pascal Fournier

Monsieur le Maire,

Depuis presque deux ans, la Ville de Boulogne-Billancourt s'investit avec dynamisme et efficacité dans le mécénat pour accompagner et soutenir ses différents projets, notamment culturels. En quoi cette recherche de mécènes est-elle essentielle à la concrétisation de ces projets ? Comment les Boulonnais peuvent-ils s'approprier une telle démarche et quels en sont les avantages ? Autant de questions dont vous brûlez tous de connaître les réponses !

Je vous remercie.

M. Baguet

C'est notre spécialiste du mécénat, Mme de Beauval, qui va vous répondre.

Réponse de Madame Isaure de Beauval à la question orale posée par Monsieur Pascal Fournier

Mon cher collègue,

A la fin de l'année 2008, la Ville a amorcé une démarche active de recherche de financements privés. La recherche de mécènes s'inscrit dans le cadre de cette action. Peu de communes font appel au mécénat et pour Boulogne-Billancourt, c'est la première fois. A Boulogne-Billancourt, nous avons mis en place une mission centralisée afin que la ville ait vis-à-vis des mécènes potentiels une stratégie cohérente et que les différents services de la ville (sport, développement durable, éducation, culture...) ne soient pas concurrents auprès des entreprises sollicitées. Tout est mis en œuvre pour permettre de bénéficier des avantages de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat.

La loi de 2003 a instauré en France l'un des dispositifs fiscaux les plus attractifs d'Europe. Pour faire bénéficier les entreprises et les particuliers de ces avantages, les services de la ville ont du déposer une demande de rescrit fiscal auprès de Bercy. En réponse, l'excellente nouvelle a été notifiée à Monsieur le Député-maire : à présent le musée des années 30, le musée jardin Paul-Landowski, le musée

Paul-Belmondo sont éligibles au mécénat.

Les mécènes peuvent donc bénéficier de ces avantages qu'ils soient des particuliers ou des entreprises.

Faire appel au mécénat c'est offrir aux particuliers la possibilité de s'approprier concrètement un projet local. A titre d'illustration, en ce moment, il est proposé aux Boulonnais, d'associer leur nom au musée Paul-Belmondo en participant à la fonte de deux œuvres du sculpteur. A cette occasion, je remercie chaleureusement les Boulonnais qui en répondant à cette offre ont marqué leur fort attachement à la vie culturelle boulonnaise.

L'opportunité est également donnée aux entreprises de soutenir des projets d'intérêt général ambitieux, innovants et porteurs d'image tant pour leurs clients que pour leurs salariés. Le mécénat au delà des avantages fiscaux, mobilise les collaborateurs, renforce la cohésion au sein d'une entreprise. C'est l'une des raisons qui explique que les sociétés, au-delà des gains en termes de visibilité, continuent à mécéner en temps de crise.

Pour la Ville, c'est l'occasion d'une part de valoriser l'initiative communale et d'autre part de bénéficier d'apports précieux qui peuvent se concrétiser en :

- mécénat financier,
- mécénat de compétences (dans ce cas, l'entreprise apporte son savoir faire, par exemple, elle s'engage à restaurer une œuvre),
- mécénat en nature.

La délibération n°15 de ce soir illustre ce dernier type de mécénat. Ainsi, pour la première fois, un donateur va bénéficier des avantages du mécénat en effectuant un don à la Ville de Boulogne-Billancourt.

Je vous promets de revenir vers vous très bientôt avec d'excellentes nouvelles.

1 - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistres d'haïti.

M. Baguet

Avec l'autorisation de M. Solère, Mme Kamatari, qui revient du Burundi, va rapporter cette délibération.

Rapporteur: Mme Kamatari.

Mes chers collègues,

Suite au terrible tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010, Haïti et sa capitale Port-au-Prince doivent faire face à des dommages sans précédent. Les Organisations Non Gouvernementales estiment le nombre de victimes supérieur aujourd'hui à 200 000, et le nombre de sinistrés en centaines de milliers personnes. Les dégâts matériels sont en outre considérables.

Haîti avait déjà été mis à l'épreuve en 2008 par une série de cyclones qui avaient fait plusieurs centaines de morts et des dégâts matériels importants.

L'aide internationale s'organise pour secourir ce pays gravement touché. Dans ce contexte et afin de venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 0,20 euro par habitant (112 043 Boulonnais), soit 22 408, 60 euros à la Croix Rouge française.

Les priorités des actions de la Croix-Rouge française sont les soins et l'eau. Un premier dispensaire a été installé à Port-au-Prince. Capable d'accueillir 2 à 3 000 patients, cet hôpital de campagne est géré par un médecin urgentiste de la Croix-Rouge française. D'autres dispensaires vont être montés dans un délai très court, plusieurs sites ayant été identifiés.

Des équipes de réponse aux urgences humanitaires identifient sur le terrain les zones les plus propices à l'installation du matériel de stockage, de chloration et distribution de l'eau et repèrent les secteurs où se trouvent les plus gros rassemblements de population.

Une aide sera également apportée aux déplacements importants de population et au rétablissement des liens familiaux.

Cette subvention permettra ainsi de contribuer au financement de ces actions vitales.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir s'il serait envisageable de verser cet argent à un organisme qui utiliserait les fonds dans la mise en œuvre d'un projet concret. Ceci à l'instar des fonds versés à la Fondation de France à la suite du tsunami et qui ont servi à la construction d'une école et d'un centre hospitalier.

Le groupe @lternance se demande pourquoi avoir retenu la Croix-Rouge et souhaite savoir s'il a été recherché d'autres associations.

M. Baguet

C'est Thierry Solère qui était à l'origine de l'opération du tsunami.

M. Solère

A l'époque, la mobilisation médiatique citoyenne a été très importante. C'est vrai que l'on voit à l'occasion de ce désastre en Haïti la difficulté qu'ont les pouvoirs publics, les médias, à mobiliser la générosité de tout le monde. A l'époque, on avait associé tous les partenaires de Boulogne-Billancourt, que ce soit dans le monde scolaire, dans le monde religieux, dans le monde sportif, l'ACBB s'était particulièrement mobilisée. On était arrivé à une masse critique financière qui nous avait permis, en travaillant avec la Fondation de France, de construire un projet spécifique pour Boulogne.

Ont été réalisés un groupe scolaire en Indonésie, une école primaire et un collège grâce aux fonds récoltés à Boulogne-Billancourt et avec l'apport de la municipalité. Là, je crois qu'il faut se réjouir que conformément à la tradition républicaine, toutes les grandes collectivités locales s'engagent à l'occasion de ce désastre. Cela a été le cas du département des Hauts-de-Seine, celui de l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest, qui ont tous pris la même délibération, à savoir une subvention. Après, on peut toujours choisir un organisme plutôt qu'un autre. Je crois que la Croix-Rouge, et Mme Kamatari l'a rappelé, est mobilisée sur place, que ce soit pour les soins, mais aussi pour le problème de l'eau. C'est le choix qui a été retenu.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur ce sujet?

M. Fourcade

Est-ce que cette subvention, qu'évidemment tout le monde votera, s'ajoute à celle de la communauté ou est-elle comprise ?

M. Baguet

La décision a été prise par les 7 maires, mais est applicable dans chacune des villes.

M. Fourcade

Chacune donnera 20 000 €

M. Baguet

Chacune donnera 0,20 centime par habitant. Notre commune étant la plus importante nous donnerons donc la somme la plus importante. Globalement, cela fera 60 000 €. De son côté le Conseil général a donné 100 000 €.

Pour ce genre d'opération la Croix-Rouge ouvre maintenant des comptes dédiés. Vous pouvez suivre sur leur site Internet l'arrivée des dons et la consommation correspondante. Cela est beaucoup plus sain qu'auparavant, quand tous les dons étaient mis en cause pour toutes les opérations. Là, chaque don correspond à une opération spécifique.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2 - Patrimoine privé immobilier - vente par adjudication devant la Chambre des notaires de Paris de quatre logements libres d'occupation locative autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents.

Rapporteur: Mme Belliard.

Mes chers collègues,

Dans le prolongement des cessions de biens immobiliers du domaine privé de la Ville qui ne concouraient pas spécifiquement aux objectifs d'intervention ou de gestion de notre collectivité, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser la mise en vente de quatre appartements supplémentaires.

Il convient de continuer d'utiliser la procédure de vente par voie d'adjudication par la Chambre des notaires de Paris. Elle permet en effet de garantir la publicité nécessaire à ce dispositif.

Dans ce cadre, la mise à prix peut être fixée selon des modalités différentes :

- soit le prix est fixé par la Chambre des notaires, qui propose généralement, afin de lancer les enchères, une décote de 20 à 25 % du montant de leur expertise financière des biens. Dans ce cas, si les biens ne sont pas adjugés, il y a gratuité des frais de visite, la Ville restant seulement tenue du coût de rédaction du cahier des charges, et en cas de vente, les frais sont à la charge de l'adjudicataire.
- soit la Ville fixe sa propre mise à prix ou décide de vendre avec un prix de réserve. Dans ce cas, s'il y a un adjudicataire les frais sont partagés et s'il n'y en a pas la Ville reste tenue des frais d'organisation et de publicité.

Dans tous les cas les frais d'adjudication représentent environ 11 % du montant adjugé.

La cession de quatre appartements est envisagée :

- Un logement de type F2, d'une surface de 49 m² situé au 1er étage et une cave (lot n° 5 et 36), libres d'occupation locative, dans un immeuble en copropriété 60, boulevard de la République, évalués à 185 000 € par France Domaine,
- Un logement de type F3, d'une surface de 45 m² situé au 2^{ème} étage et une cave (lot n° 6 et 17), libres d'occupation locative, dans un immeuble en copropriété, 6, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, évalué à 200 000 € par France Domaine,
- Un logement de type F3, d'une surface de 64 m² situé au 4^{eme} étage et une cave (lot n° 9 et 37), libres d'occupation locative, dans un immeuble en copropriété 7, rue Traversière, évalués à 230 000 € par France Domaine,

- et un logement de type F2 d'une surface de 50 m², situé au 1er étage et une cave (ensembles lot A 12), libres d'occupation locative, dans un immeuble en copropriété 84, rue du Château, évalués à 200 000 € par France Domaine.

En conséquence, je vous propose de procéder à la cession par adjudication devant la Chambre des notaires de Paris, qui proposera la mise à prix, des appartements et de leurs annexes, libres d'occupation locative, situés 60, avenue de la République, 7, rue Traversière, 6, avenue du Maréchal-deLattre-de-Tassigny ainsi que 84, rue du Château, et d'autoriser le Maire à signer tous actes afférents.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote et a demandé pourquoi la collectivité était obligée de vendre ces biens ? Pourquoi ne pas intégrer ces logements dans le parc social de la ville en tant qu'habitat social ou logement d'urgence ? Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une obligation de vendre, mais que la ville réalisait des cessions en raison d'un patrimoine diffus et difficile à gérer.

Le groupe @lternance critique cette politique, rappelant le manque de logements pour la ville. Il serait souhaitable pour le groupe de voir ces logements faire partie de la commission du logement pour palier le déficit de ceuxci. Il s'agirait d'aider les gens qui ne relèvent pas des services sociaux mais qui ne peuvent pas non plus acheter dans le privé.

Enfin, le groupe voulait savoir qui occupait ces logements

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance a voté contre pour les arguments rappelés en commission des affaires sociales.

M. Baguet

Merci.

Mme Even

Une fois de plus, vous décidez de vendre le patrimoine immobilier de notre ville alors même que, comme nous le répétons à chaque fois, nous manquons de logements. Vous avez vous-même par le passé critiqué plusieurs fois ces actions effectuées par les municipalités précédentes. Donc si effectivement la ville ne peut pas entretenir ces logements, nous souhaiterions qu'ils soient proposés en priorité à des bailleurs sociaux, d'autant plus que de plus

en plus fréquemment Benoît Apparu demande aux bailleurs sociaux d'acquérir des logements diffus pour les mettre dans le parc social.

M. Baguet

Tout d'abord ces quatre logements sont vides et sont vraiment en habitat diffus. Je considère que la ville ne doit pas se comporter comme une agence immobilière. Nous perdons un temps considérable à émettre des baux, à surveiller le paiement des loyers. Cela représente beaucoup d'énergie, de temps dépensé, de l'argent perdu pour des recettes assez faibles. Pour autant je suis favorable à des opérations immobilières de transformation d'un immeuble de logement libre en immeuble de logement social, ce que nous avons essayé de faire sur l'opération de la rue Gambetta l'été dernier. Je vous avais proposé que l'on immeuble un qui était Malheureusement, pour des raisons administratives, il est probable que cette préemption nous échappe. L'intérêt portait sur l'achat de l'immeuble dans sa globalité. Quand il s'agit d'un immeuble entier, je suis favorable à l'investissement. Mais c'est extrêmement difficile de s'occuper de quatre logements en habitat diffus

Cela nécessitait chaque fois la présence d'un fonctionnaire aux assemblées générales de copropriétaires, c'est souvent le soir, parfois le samedi matin. Je préfère que nous vendions ces logements et que nous consacrions les recettes à des opérations de logement social. Je préfère que nous aidions l'office d'HLM à se restructurer ou à se développer plutôt que de perdre notre énergie dans le suivi de ces logements.

Mme Even

4 + 4 + 4, au bout d'un certain temps, cela fait quand même un bon nombre. Nous vous proposons de les vendre peut-être à des bailleurs sociaux, d'autant plus que c'est ce que demande le ministre du Logement aujourd'hui. Il demande à ce que les bailleurs sociaux puissent acquérir des logements diffus.

M. Baguet

Avec Jean-Pierre Fourcade nous avons participé récemment à une réunion de travail avec le ministre du Logement, lequel peut effectivement, émettre des souhaits et même des engagements. Mais les bailleurs sociaux ne sont pas demandeurs, ils dépenseront la même énergie, mettront le même temps, dépenseront les mêmes moyens que nous. Je préfère négocier avec un bailleur social pour qu'il rachète un petit immeuble dans une copropriété.

Nous avons réussi une belle opération. Les deux derniers biens que nous avons vendus, sont le passage des Chandeliers, un terrain à construire et un grand appartement rue du Pavillon. Dans ces deux cas précédents, jamais un bailleur social ne se serait porté candidat. En

passant par la Chambre des Notaires, nous avons réussi à vendre l'ensemble 1,6 M €, alors que les Domaines les avaient estimé autour de 1,2 M €. Je préfère dégager 1,6 M € de recettes pour aider au développement du logement social ou soutenir notre office qui aujourd'hui, a besoin d'être consolidé

Je mets aux voix la délibération. Vote contre du groupe @lternance.

La délibération n° 2 est adoptée

3 - Enlévement des déchets ménagers du centre de vacances de Benais - autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour la protection de l'environnement (s.m.i.p.e.) du Val d'Anjou.

Rapporteur: Mme Belliard.

M. Baguet

Nous revenons encore sur ce sujet?

Mme Belliard

Oui, mais c'est pour 3 ans. On va être tranquille pour 3 ans.

Mes chers collègues,

Par décision du Comité Syndical du 16 mai 2001, la commune de Benais, a conjointement avec les communes environnantes, constitué le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E.) du Val d'Anjou. Ce syndicat s'est vu attribuer la compétence de l'aménagement, de la gestion et de l'exploitation des services liés à la protection de l'environnement, qui comprend entre autres la gestion des déchets.

A ce titre, le S.M.I.P.E. collecte les déchets ménagers du centre de vacances une fois par semaine, et traite ces déchets par broyage, compostage, et mise en décharge de classe II des résidus ne pouvant être recyclés.

La délibération du Comité Syndical du S.M.I.P.E du 18 décembre 2002, complétée par la délibération du 26 novembre 2003, a autorisé la création d'une redevance spéciale pour les établissements privés et services publics administratifs produisant plus de 1.100 litres de déchets par semaine.

Le montant de cette redevance spéciale, qui fait l'objet d'un vote chaque année par le Comité Syndical du S.M.I.P.E. est calculé afin de prendre en compte le coût réel du service.

Le montant de la redevance spéciale est fixé pour l'année 2010 à 12.568 euros, décomposé comme suit :

- 5.854 euros correspondant au coût de la collecte,
- 6.714 euros correspondant au coût du traitement des déchets.

Chaque année, en 2011 et 2012, le montant de la redevance sera actualisé en décembre et fera l'objet d'un avenant.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à signer la convention d'une durée de trois ans, ainsi que tout avenant fixant la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets du centre de vacances de Benais.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?... Nous sommes tranquilles pour 3 ans !

Mme Belliard Oui.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4 - Ressources humaines - mise en place du nouveau régime indemnitaire

Rapporteur: Mme Belliard.

Le régime indemnitaire, qui constitue un ensemble d'avantages en espèces, recouvre l'ensemble des primes et indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire perçues par un agent en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il accomplit.

Depuis le début des années 2000, plusieurs délibérations adoptées par le conseil municipal ont remodelé le régime indemnitaire.

Dès 2003, à la suite de la série de décrets publiés le 14 janvier 2002 concernant les fonctionnaires de l'Etat, la Ville s'était engagée, par 2 délibérations du 2 octobre 2003 et du 29 janvier 2004, dans une démarche de mise à jour du régime indemnitaire de ses agents. Une première série d'éléments tenant compte des fonctions ou responsabilités (toutes catégories), de la manière de servir (catégorie A et

B) et enfin de la présence effective des agents à leur poste (catégorie C) avait été alors introduite.

Ce régime indemnitaire, considérablement aménagé jusqu'en 2007 pour tenir compte à la fois des évolutions réglementaires (transformations des cadres d'emplois) et des contingences locales (difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance, contraintes particulières liées à certains emplois, ...), était resté néanmoins caractérisé par des dispositions anciennes, adoptées au fur et à mesure de sa création et de son évolution, et qui laissaient en fait peu de place à la manière de servir.

Les délibérations du 13 décembre 2007 et du 7 février 2008 instaurent un système à 3 étages (grade, fonction, manière de servir) au profit des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Un coefficient de modulation individuel est fixé en fonction de la manière de servir de l'agent.

Le régime indemnitaire actuel reste caractérisé par la présence de 150 primes toutes filières confondues, des modalités de calcul multiples (selon la filière, à l'intérieur des filières par grades...), des critères de modulation complexes (grades, fonctions, notations, présentéisme, sujétions particulières), des règles de revalorisation différentes (indexation sur la valeur du point pour l'IFTS et l'IAT, revalorisation par décret pour l'ISS de la filière technique) et des modalités de versement très variées (mensuelles, trimestrielles, annuelles).

Il était donc souhaitable que le régime indemnitaire des agents municipaux, s'ajoute aux chantiers engagés en 2009 (organisation générale du temps de travail, formation des agents, mise en place d'une veille sociale sur la précarité) et fasse l'objet d'une première série d'améliorations dès 2010.

Au terme d'un dialogue social avec les représentants du personnel, le dispositif a été présenté aux organisations syndicales par l'administration au cours d'une dizaine de réunions de travail puis dans le cadre du comité technique paritaire du 27 janvier 2010 à l'issue duquel un protocole d'accord sur les modalités de révision du régime indemnitaire a été finalisé, fixant entre les deux parties cinq engagements réciproques :

- la mise en place triennale du dispositif : 2010-2011 et 2012
- l'abondement du régime indemnitaire par l'affectation d'un pourcentage de 25 % des économies de gestion et plus particulièrement de celles résultant de la réorganisation des services dans le cadre d'une étude concertée et de la définition des services rendus et à rendre par la Ville.
- l'extension du processus de titularisation à l'ensemble des filières dans le respect des textes réglementaires.
- la suppression des heures supplémentaires qualifiées de « forfaitaires » et la mise en place d'un système de badgeuse.

- la négociation avant la fin du mois de mars des modalités de mise en œuvre du remplacement des 3 mois de départ anticipé à la retraite, avec application du nouveau dispositif en juillet 2010.

Enfin, la réflexion menée ne peut faire l'impasse sur les textes s'appliquant d'ores et déjà à l'Etat comme la prime de fonctions et de résultats et dont la transposition est prévue pour la fonction publique territoriale au plus tard le 31 décembre 2011.

Au vu de cet exposé, le dispositif retenu dans le protocole repose sur trois axes prioritaires:

- 1. une démarche pluriannuelle : 2010 2011 2012
- 2. un dispositif transparent, lisible et compréhensible pour l'ensemble des acteurs
- 3. un dispositif qui rééquilibre les primes et indemnités entre filières et qui les réévalue pour les agents disposant de faibles rémunérations

Pour les agents relevant des filières et des catégories hiérarchiques éligibles à l'IAT ou à l'IFTS, le régime est désormais structuré en 3 parts :

1ère part : liée au grade

 $2^{\rm e}$ part : liée à la combinaison du type d'emploi et des conditions d'exercice (fonction, métier) à l'exception des agents bénéficiant des primes informatiques

 $3^{\rm e}$ part : liée à l'atteinte aux objectifs individuels ou collectifs

Conformément aux tableaux joints en annexe, il en résulte :

- La mise en place de la part 1 et de la part 2 à compter du $1^{\rm er}$ mars 2010 pour l'ensemble des agents concernés
- la fixation des objectifs permettant le calcul de la part 3 dès 2010 pour la catégorie A et dès 2011 pour les catégories B et C, selon des modalités qui seront discutées avant mai 2010.

Dans cette attente, le dispositif actuel lié aux primes spécifiques (manière de servir, présentéisme, Agent de surveillance de la voie publique) sera maintenu.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, il est vous proposé d'adopter la présente délibération.

Cela a été le fruit d'un énorme travail de la DRH, qui a d'ailleurs été souligné en CTP par les syndicats, dans l'idée de mettre plus de transparence et de faire comprendre ce qui était fait jusqu'à présent.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité connaître le rapport du CTP. Il lui a été répondu que le CTP avait donné un avis favorable à la majorité, un syndicat ayant voté pour et un autre n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est déclaré favorable sur le principe à la simplification du régime indemnitaire. Il a souhaité connaître le devenir des 150 primes antérieures et l'impact de cette mesure sur les finances de la ville.

Le groupe @lternance s'est interrogé sur la prime de présentéisme qui concerne uniquement les agents de catégorie C. Il a été précisé que les anciennes primes entrent dans le calcul de la prime harmonisée, mais n'apparaîtront plus sur la feuille de paye des agents.

Le financement de cette prime harmonisée repose donc sur deux leviers : transformation de primes existantes, réaffectation d'une partie des économies réalisées au titre de la masse salariale.

Cette réforme sur la forme des primes s'accompagne aussi de modifications sur le fond. Jusqu'à présent, les agents des catégories A et B bénéficiaient d'une prime sur la manière de servir, quand les agents de catégorie C recevaient une prime de présentéisme. Désormais, tous les agents de la ville seront récompensés en fonction de la qualité de leur travail sur la base d'objectifs individuels pour les agents de catégories A et B, et sur la base d'objectifs collectifs pour les agents de catégorie C.

Les précisions ont été apportées sur le vote en Comité Technique Paritaire. Il a été précisé que le Syndicat Autonome s'est prononcé favorablement et le syndicat CGT s'est abstenu, si bien que la réforme a été adoptée par 23 voix sur 29.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à disposer d'une évaluation financière des primes suivant chacun des trois axes de manière à connaître la part fixe et la part variable.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions?

M. Fourcade

Je trouve que la délibération et l'accord qui nous est

proposé vont dans le bon sens, mais j'ai demandé à connaître le montant de la part financierère des trois parts pour voir quelle est l'importance des parts fixes, de ce que vont toucher l'ensemble des agents et voir sur quoi pourra jouer la modulation sur la manière de servir. On m'a promis de me donner ce soir les trois chiffres. Je les attends.

M. Baguet

Pas d'intervention de la gauche ? Le compte-rendu était très clair apparemment ?

Sur les pourcentages à donner à M. Fourcade...

Mme Belliard

La part 1 représente aujourd'hui 60 %. La part 2 est en création, donc en 2009 elle n'a pas représenté grand-chose puisque l'idée est de vraiment valoriser les métiers et de reconnaître aux métiers leur spécificité. Elle devrait donc augmenter très rapidement. Et la part 3 est la part variable qui devrait, si vous l'avez bien compris, monter en puissance dans la mesure où les objectifs qui seront fixés cette année au premier trimestre 2010 seront mesurés au premier trimestre 2011.

On commence bien évidemment par les catégories A pour ensuite décliner ces propositions d'objectifs aux catégories A, puis B, puis C.

M. Baguet

Grosso modo, la part 1 progressera de 60 % à 70 %, et la part variable restera sur le solde. Mais ce sera progressif sur les années 2010, 2011 et 2012.

Je tiens à remercier publiquement la DRH, M. Didier Jacques, Mme Belliard bien sûr, et Mme Durand pour le travail qu'ils ont effectué les uns et les autres, ainsi que les syndicats.

Cette délibération aurait dû passer le 10 décembre, mais nous avons été un peu pris de court. Entre le 10 décembre et le 4 février, je peux vous assurer que nous n'avons pas chômé. Le Syndicat Autonome nous a fait des propositions chiffrées, que nous avons pour partie contestées ; nous ne sommes pas forcément d'accord, je parle sous le contrôle de M. Albert, qui est juste en face de moi, je n'ai d'ailleurs pas vu votre homologue, M. Quintard. L'idée est d'apporter, comme l'a dit Mme Belliard, de la lisibilité, de la transparence.

Aujourd'hui, chaque agent pourra se retrouver dans sa catégorie précisément, pour éviter les négociations que l'on appelle ici "de coursive", avec des avantages accordés aux uns et aux autres. Cela assainira les relations sociales, car dans un même bureau, certains agents touchaient des heures forfaitaires supplémentaires qu'ils n'effectuaient

pas ; d'autres effectuaient des heures supplémentaires qui n'étaient pas payées. Tout cela apportera à mon avis de l'équité, et permettra de renforcer le lien social parmi tous les agents.

Bien évidemment, nous avons commencé par aider les catégories qui sont les plus en difficulté. Je crois que cette notion d'intéressement au fonctionnement général de notre collectivité est une notion de participation et d'engagement. Le protocole d'accord précise que sur l'ensemble des économies réalisées, 25 % reviendront au régime indemnitaire, 75 % resteront à la collectivité générale. Je pense que ce rapport de trois quarts / un quart est un bon équilibre.

Il a fallu négocier. Ce n'était pas tout à fait 75/25 au départ. Chacun a fait des efforts. Je crois franchement que nous avons ici un bon document. Nous avons maintenant 3 ans devant nous pour tout mettre en oeuvre et assurer l'accompagnement et le respect de ce protocole d'accord.

J'ai rappelé qu'il devait se faire en pleine confiance. C'est très important pour moi. A partir du moment où notre engagement est clair, par la signature d'un protocole d'accord, nous devons avec les organisations syndicales, la DRH et la Direction générale, travailler en pleine sérénité et clairvoyance dans les trois ans qui viennent.

Je mets aux voix cette délibération, qui va valider le protocole d'accord que nous avons examiné en CTP la semaine dernière.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie et je crois que l'on dispose là d'un bon outil.

5 - Personnel communal. Mesures diverses.

Rapporteur: Mme Belliard.

La présente délibération comporte 3 points :

1 - L'actualisation du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs de la collectivité est par nature fluctuant car il est lié aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux.

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la Ville vous sont aujourd'hui proposées (annexe 1) résultant de la réussite aux concours de la fonction publique territoriale et des besoins des services suite à des vacances de postes ou de l'évolution des missions : 23 postes.

2 - Modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service

Par délibération n°46 du 19 décembre 1988, le conseil municipal a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, en raison des contraintes liées à l'exercice des emplois.

Cette délibération fait l'objet d'actualisations régulières et je soumets aujourd'hui à votre approbation 3 modifications :

- la suppression du logement pour nécessité absolue de service de type F3 situé rue Danjou attribué à l'emploi de la directrice de la crèche collective Les Guérets.
- la suppression de l'attribution du logement de type F3 situé rue de Silly à l'emploi de gardien de l'école élémentaire Silly.
- et la concession d'un logement de type F4 situé rue de Silly à l'emploi de gardien de l'école élémentaire Silly.
- 3 Dispositions à prendre avec à la communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest pour les ASVP, 9 agents du conservatoire transférés et 1 agent mis à disposition
- a Mise à disposition partielle du service ASVP à la communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest

Par délibération n°22 du 11 décembre 2008, le conseil municipal s'est prononcé sur le transfert de compétence relative au stationnement payant à la communauté d'agglomération Val de Seine et a défini les modalités de la mise à disposition partielle du service municipal assurant cette mission. Une convention en date du 10 avril 2009 signée entre les parties a réglé les modalités de mise à disposition et notamment de remboursement par la CAVDS.

Par délibération du 11 juin 2009, le Conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt a approuvé le périmètre et les statuts de Grand Paris Seine Ouest, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), issu de la fusion des 2 Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine. Ainsi, la compétence de la gestion du stationnement, telle que définie dans les statuts est exercée par la Communauté d'agglomération Grand Seine Ouest à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans ce cadre, il convient d'organiser la mise à disposition partielle du service des agents de surveillance de la voirie publique (ASVP) exerçant des missions de surveillance de stationnement payant en application des dispositions de l'article L. 5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales. C'est l'objet du projet de convention, ci-annexé (annexe 2).

b - Complément de transfert des agents détachés ou mis à disposition

En complément du transfert au 1er janvier 2010 des 130 agents du conservatoire à rayonnement régional, il convient de décider du transfert des agents en position de détachement (4 agents) ou en disponibilité pour convenances personnelles (5 agents), dont la liste est jointe en annexe 4, susceptibles à plus ou moins long terme de solliciter leur réintégration dans les services et rattaché au conservatoire.

Les mêmes modalités de transfert s'appliqueront lors de leur éventuelle réintégration, à savoir qu'ils sont transférés dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs au sein de la Ville et se verront appliquer le régime indemnitaire qui était le leur et qu'ils pourront conserver s'ils en font le choix après la mise en place d'un régime indemnitaire communautaire. Ils conserveront à titre individuel le bénéfice des avantages collectivement acquis au sein de leur commune d'origine au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, tant qu'ils n'opteront pas pour le régime indemnitaire communautaire. (annexe 3)

c - Mise à disposition partielle du chef de service des transports.

Au sein du service des Transports, l'emploi de chef du service est appelé à encadrer des agents communautaires qui assurent les missions de réparation et de logistique plus particulièrement des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

Cette mission, n'a pas d'équivalent au sein des autres villes de la communauté Grand Paris Seine Ouest pour justifier la création d'un service au sein de la nouvelle communauté. Il est proposé la mise à disposition de l'agent, correspondant à un temps de travail évalué à 50%.

Cette mise à disposition partielle du chef du service transport à la communauté d'agglomération GPSO est assortie du remboursement des frais de personnels (traitements, primes, charges sociales et avantages en nature) correspondants. (Annexe 4)

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les projets de conventions afférentes.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci s'est interrogé sur la suppression du logement de la directrice de crèche. Il lui a été répondu que la directrice de crèche a repris à son compte le logement. Celle-ci est partie à la retraite et la nouvelle directrice est en train de définir avec l'administration les modalités de son logement. Celui-ci serait attribué sous forme d'utilité de service et non de nécessité absolue de service. Le groupe a de plus demandé si le remplacement du logement du gardien avait eu lieu au regard de sa composition familiale.

Le maire adjoint en charge des affaires scolaires ayant précisé que le bien restait dans le patrimoine scolaire, qu'il n'était pas supprimé.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris

part au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 - travaux dans les bâtiments communaux - marchés a procédure adaptée - autorisation.

Rapporteur: M. Ricard.

Mes chers Collègues,

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la Ville doit lancer chaque année divers marchés de travaux. Elle profite notamment des périodes de vacances (en particulier la période estivale) et de la fermeture de certains équipements pour effectuer des travaux d'importance diverse. Pour pouvoir réaliser ces travaux durant ces périodes, les consultations correspondantes doivent être lancées dès aujourd'hui.

Pour votre information, la liste des marchés à procédure adaptée devant faire le plus tôt possible l'objet d'avis d'appels publics à la concurrence est en annexe. Cette liste met en évidence les travaux indispensables de sécurité ou contribuant au bon fonctionnement des équipements notamment les établissements scolaires. Le montant de ces travaux est estimé à 679.000 € TTC.

Les marchés correspondants seront attribués dans le cadre des autorisations budgétaires définies en conseil municipal du 10 décembre 2009 pour l'exécution budgétaire de 2010 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2010.

Il vous est donc proposé d'autoriser le lancement des consultations relatives aux travaux décrits ci-dessus.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité, le groupe @lternance n'étant pas représenté.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?... Aucune.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7 - Bâtiments communaux - entretien, maintenance, dépannage, mise en conformite et rénovation des appareils élevateurs -autorisation donnée au maire

pour signer le marché correspondant.

Rapporteur: M. Ricard.

Mes chers collègues,

Afin d'assurer la pérennité et la sécurité des bâtiments communaux, un marché avait été conclu en juillet 2005 afin de procéder aux opérations d'entretien, de maintenance, de dépannage, de mise en sécurité et de rénovation des appareils élévateurs.

Ce marché arrive à expiration en août 2010 et il est nécessaire d'en assurer le renouvellement.

Il comprendra notamment les travaux de mise aux normes de tous les ascenseurs selon les nouvelles réglementations relatives à l'accès aux bâtiments publics des personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de la nature parfaitement identifiée des prestations à réaliser, ce marché sera traité à prix forfaitaire pour un montant estimé à 1.087.000 € HT soit 1.300.000 € TTC sur la durée du marché qui est fixée à 5 ans. Le montant du marché précédent était de 1 400 000 € HT. Le marché qui arrive à terme concernait la maintenance de 92 appareils élévateurs en début de marché, un avenant ayant permis d'en intégrer 6 supplémentaires.

Ce marché incluait également les travaux de mise en conformité (décret 2004-964) pour 36 appareils et la modernisation de 15 autres.

L'estimation du nouveau marché est calculée pour la maintenance de 111 appareils élévateurs (intégration de nouveaux bâtiments Maître-Jacques et médiathèque), mais les travaux prévus en modernisation ne concernent que 5 d'entre eux, ce qui explique la baisse estimée du coût du prochain contrat.

En conséquence, je vous propose de lancer la consultation correspondante par voie d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Maire à signer le marché qui en résultera.

M. Labrunye

Avis favorable de la commission à l'unanimité, le groupe @lternance n'étant pas représenté.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

M. Ricard, vous avez évoqué l'ascenseur de la médiathèque, mais c'est le nouvel ascenseur du Musée des Années 30. C'est cela M. Sevestre ?

M. Sevestre

Oui.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?... Aucune.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8 - Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2010.

Rapporteur: Mme Dubost.

Je voudrais d'abord attirer votre attention sur un contresens à la page 7, malgré tout le soin apporté par les services de la direction financière. La capacité de désendettement de la ville ne diminue pas, mais elle augmente. Ce contresens a été relevé à juste titre par Mme Bondoux, que je remercie.

Ce point relevé, mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires 2010 présente la particularité de se tenir dans un contexte d'incertitude identique en bien des points à celui de 2009.

En raison de ces perspectives, on peut le regretter, le contenu du présent débat se limitera uniquement à l'exercice 2010. Cette année sera tout de même, d'une part celle de la réalisation de nombreux projets : ouverture de l'école B2b, du collège Thiers-Vaillant, de deux nouvelles crèches, du musée Paul-Belmondo, et d'autre part l'année de finalisation de nouveaux grands projets.

Toutefois, Monsieur le Maire, vous l'avez répété, et nous partageons ce sentiment, face au resserrement des marges de manœuvre de la ville depuis un certain nombre d'années, nous continuerons d'envisager uniquement des nouveaux projets bénéficiant d'un autofinancement suffisant.

Dans le cadre de l'élaboration de son budget, l'équipe municipale pourra s'appuyer, c'est ce qui ressort de ce DOB, sur une capacité d'autofinancement restaurée qu'il conviendra néanmoins de maintenir en poursuivant les objectifs volontaristes annoncés dès le DOB 2009.

Enfin, cette restauration de la capacité d'autofinancement doit être consolidée uniquement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le recours au levier fiscal n'étant pas envisagé cette année. L'autofinancement devrait être de l'ordre de 21 M € en 2009. L'objectif 2010 sera d'atteindre 18 M €, ce qui correspond quasiment au niveau de 2009, après retraitement de la variation de la subvention au budget annexe Billancourt Seguin.

M. Baguet

Merci

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Lors de la commission des finances, le groupe @lternance a souhaité avoir un complément d'information sur l'impact de la réforme de la taxe professionnelle, et notamment sur le scénario qui donnerait compétence aux communautés d'agglomération pour percevoir une partie de la taxe d'habitation.

En effet, le débat d'orientations budgétaires, à la différence du budget, doit avoir une vision prospective sur l'évolution des finances de la ville et, à ce titre, doit évoquer les années 2011 et 2012.

Il a été répondu qu'en 2010 l'impact de cette réforme sur les finances de la ville sera nul. La commission locale d'évaluation des charges transférées veille à ce que la fusion des deux communautés d'agglomération soit sans impact financier.

Avec les données actuellement en sa possession, la municipalité se refuse à faire des prévisions pour les années 2011 et 2012. En effet, plusieurs éléments donneraient un caractère peu sérieux à ces prévisions : évolutions législatives encore incertaines, orientations budgétaires de GPSO non encore connues.

Un engagement a été pris de présenter au Conseil municipal à la mi-2010 des orientations pour les années ultérieures. A cette date, le mécanisme de péréquation pour l'année 2011 sera connu, ce qui lèvera certaines zones d'incertitude.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @Iternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions?

M. Fourcade

Monsieur le Maire, l'examen du rapport et la discussion en commission apportent deux nouvelles intéressantes et satisfaisantes et une interrogation.

La première nouvelle satisfaisante, c'est le fait que l'exécution du budget de 2009, en dépit d'un certain nombre de difficultés dues à la conjoncture et dues à un certain nombre d'autres facteurs que chacun connaît, s'est faite dans de bonnes conditions. Finalement, dans le compte administratif projeté, on arrive à la fois à une épargne brute qui est correcte, supérieure à celle de 2008, et à un total de recettes de fonctionnement qui est satisfaisant et avec un endettement dont parlera tout à l'heure M. Vincent.

C'est la première bonne nouvelle, ce qui prouve qu'il n'était peut-être pas nécessaire de s'affoler tellement au début de l'année 2009.

Deuxième bonne nouvelle, que nous prenons avec satisfaction, c'est le fait qu'il ne sera pas fait appel à une nouvelle majoration d'impôt sur les ménages en 2010, puisque les perspectives sont satisfaisantes et que le recours au levier fiscal mobilisé l'an passé ne sera pas envisagé. C'est une opération tout à fait importante et nous en prenons acte avec satisfaction.

J'ajoute que je comprends très bien que Mme Dubost n'ait pas pu faire une projection triennale, car personne ne sait ce qui va se passer en 2011, et je crains que dans les débats parlementaires sur la péréquation qui auront lieu à la fin du premier semestre, nous ayons quelques difficultés. Si le niveau des recettes de taxe professionnelle est garanti pour 2010, personne ne sait encore ce qui se passera en 2011, par conséquent je comprends très bien que vous n'ayez pas fait une projection triennale. On pourra la faire sans doute à partir de la présentation des budgets 2011, 2012 et 2013.

L'interrogation est la suivante : je ne trouve pas, dans le rapport, d'indication sur les conséquences sur le budget de la ville de la création de la nouvelle intercommunalité. Etant donné que certain fonctionnaires sont désormais placés dans le cadre de l'intercommunalité, compte tenu des transferts de compétences, qu'il va y avoir une administration intercommunale importante puisqu'elle va dépasser 1 100 personnes, dont un certain nombre de Boulonnais, il y aura forcément des incidences sur le budget. Il devrait y avoir une diminution de la masse salariale pour 2010, cette diminution de la masse salariale permettant une amélioration de l'autofinancement et par conséquent l'inexistence d'un recours à l'emprunt pour équilibrer, sauf si des projets nouveaux sont lancés, mais il ne paraît pas qu'il y ait des projets nouveaux coûteux lancés l'année prochaine.

Comme les recettes vont augmenter normalement, les recettes sur les ménages, taxe d'habitation et taxe foncière et droits d'enregistrement qui vont retrouver un niveau un peu moins désagréable que ce qui avait été prévu au début 2009, on devrait avoir un budget 2010 non seulement équilibré, mais faisant apparaître un autofinancement important avec un dégonflement de la masse salariale qui permettrait de nous ramener dans des perspectives budgétaires normales.

C'est cette interrogation que je n'ai pas pu lever, ni en lisant le rapport, ni en suivant les travaux de la commission.

M. Baguet

Nous allons vous répondre. D'autres demandes de parole ?

M. Vincent

Monsieur le Maire, comme l'a dit M. Fourcade, mes chers collègues je m'en tiendrai à une observation en

forme de question sur la dette de la ville. Votre rapport contient quelques éléments sur ce sujet majeur que l'on peut réunir, à mon avis, autour de trois axes.

- Le premier avec un montant consolidé prévisionnel de 219 M € au 31 mars 2009, la dette prévisionnelle se situe, je cite : "à un niveau élevé par rapport aux normes habituelles des collectivités locales." Pour l'exercice 2010/2011, vous indiquez que votre objectif est de maintenir le ratio dettes/recettes de fonctionnement à ce niveau.
- Le deuxième axe : pour vous prémunir contre une hausse possible des taux en 2010, vous proposez de poursuivre la politique de transformation des crédits revolving en prêts à long terme amortissables, ce qui a pour effet immédiat en contrepartie d'augmenter la charge de remboursement. Il apparaît un des chiffres que vous donnez 3,15 M € sur le budget primitif 2010.
- Troisième élément : la poursuite de la politique d'économies, la prise en charge de projets par la communauté GPSO et la recherche de financements externes devraient, je cite : "permettre de continuer à améliorer les marges de manœuvre financières."

Voilà ce qu'il y a dans votre rapport.

Nous avons bien compris, M. Fourcade vient de le souligner, qu'il y a de nombreuses incertitudes sur l'exercice de prévision budgétaire 2010/2011 et nous comprenons que vous ne vouliez pas prendre le risque de faire une prévision à ce stade trop précise sur l'autofinancement et donc sur les marges de manœuvre financières. Mais s'il est bien une certitude, c'est que la dette de la SAEM, qui atteint 25 M € fin 2009, va augmenter de 50 M € fin 2010 pour atteindre 100 M € l'an prochain. Ces chiffres proviennent du compte rendu annuel 2008 que vous nous avez adressé et que vous avez commenté au mois de décembre dernier.

Il y a donc une question qui se pose dorénavant : avec un encours de dette qui devrait atteindre ou dépasser largement les 250 M€ pour l'année, l'exercice que nous allons commencer 2010/2011 et au-delà, en 2011/2012, quelle politique d'amortissement comptez-vous mettre en place pour amortir cette dette qui va atteindre des niveaux tout à fait significatifs ?

M. Baguet

D'autres demandes de parole?

Mme Bauche

Monsieur le Maire, merci.

Malgré la dramatisation dans le BBI, l'invocation d'une imaginaire extrémité de mise sous tutelle du Préfet démentie par lui-même et surtout par les faits, nous regrettons néanmoins que vous ayez ainsi limité ce débat

d'orientation, dans une ville qui ne va finalement pas si mal, à 2010. En fait, il faut que l'on voie l'avenir à long terme. Evidemment, vous avez évoqué toutes les incertitudes qui pèsent sur d'une part l'économie générale, et d'autre part les budgets des collectivités, mais enfin tout de même, piloter cette ville en regardant seulement l'horizon de la fin 2010, c'est un peu comme piloter un porte-avion et tourner la barre à moins de 100 m de l'obstacle.

En tout état de cause, il y a des problèmes que nous aurions aimé voir évoqués, des problèmes qui se posent déjà et qui vont se développer, et évidemment il aurait fallu faire plusieurs hypothèses puisque nous ne sommes certains de rien.

Je vous cite deux ou trois exemples de ces problèmes qui sont là : le vieillissement de la population de Boulogne-Billancourt ; le prix du logement à Boulogne-Billancourt, ceci hors des logements sociaux, c'est connu, les Boulonnais en moyenne ont l'IRPP le plus élevé des villes de plus de 100 000 habitants. Mais même avec un revenu supérieur à la moyenne d'environ 2 000 € par mois par exemple, comment peut-on se loger dans le privé à Boulogne-Billancourt, le salaire devant être au moins égal à trois fois le montant des loyers ? Alors, si on loue quelque chose à 650 € à Boulogne-Billancourt, on a un studio entre 15 et 20 m². Comment anticiper, que les jeunes Boulonnais puissent débuter leur vie professionnelle et fonder une famille à Boulogne-Billancourt ? Il me semble que ce serait un sujet de réflexion.

Il y en a un autre : comment expliquer à nos concitoyens ce système de vases communicants financiers, le budget de la ville, le budget de la SAEM, les compétences de GPSO avec les transferts y afférant ? J'aurais aimé que l'on développe dans ces pages des choses comme cela.

Merci Monsieur.

M. Cohen

Cela fait une quinzaine d'années que je lis les débats sur les orientations budgétaires. En fait, cette année, je trouve qu'il manque de perspectives chiffrées. Cela veut dire que quand on fait un débat sur les orientations budgétaires, on ne se contente pas de mettre simplement un bilan à l'équilibre. On a des perspectives, c'est le rôle dynamique d'une ville, on a des ambitions, des intentions, des volontés, des projets. Je trouve que ce document manque de perspectives d'une part et d'autre part de perspectives chiffrées.

Un certain nombre de chantiers doivent être mis en route, des crèches, des équipements sportifs. J'aurais aimé quelques explications supplémentaires. Peut-être que vous vouliez les délivrer au moment du budget principal, mais j'aurais aimé quelques explications supplémentaires et me dire si dans ce débat d'orientations budgétaires, vous

incluez des projets à venir et des actions à réaliser et, si oui, quelles sont les proportionnalités financières que vous entendez mettre en œuvre dans le contexte que nous connaissons tous et que viennent d'exposer M. Vincent et M. Fourcade.

M. Baguet

D'autres prises de parole?

Mme Vouette

Quelques points, Monsieur le Maire.

Si l'on regarde le document, on note dans le grand 1 - 1 - a, un chapitre intitulé : "Une sortie de crise timide." La phrase suivante : "En France, l'INSEE prévoit une reprise de l'activité économique laborieuse avec notamment un chômage toujours en hausse et un pouvoir d'achat amputé par un regain d'inflation."

Nous constatons donc, avec surprise, que vous reprenez un avis de l'INSEE parfaitement orthogonal avec les discours gouvernementaux et les promesses récentes du président de la République. Cela ne nous étonne pas beaucoup, on est un peu d'accord sur le fond avec l'INSEE, mais cela nous étonne que vous, majorité UMP, vous repreniez ce paragraphe.

Second point, l'augmentation prévue de la dette de la ville, qui était déjà très importante. Je rappelle que la dette a explosé depuis au moins l'année 2000, que nous l'avions signalé déjà dans le mandat précédent, et que même si le ratio encours de dette sur épargne brute diminue, il reste élevé. Cela est à mettre en rapport directement avec l'absence d'analyse un peu poussée des conséquences de la réforme de la TP sur la communauté d'agglomération GPSO, et donc mécaniquement la réforme de la TP et ses conséquences vont se reporter sur la ville, puisque la communauté d'agglomération nous donne des attributions de compensation, elle ne va plus être en mesure prochainement d'en donner autant.

Je reprends aussi la remarque qui nous a paru pour le moins surprenante et même quelque peu ennuyeuse lors de la commission des finances de lundi dernier, confirmée ce soir par M. Fourcade, comme quoi nous naviguons à vue, aucune projection sérieuse n'étant possible au-delà de six mois ou un an du fait des projets gouvernementaux, là encore.

Rappelons que la réforme de la taxe professionnelle consiste au total à transférer des impôts des entreprises sur les ménages et qu'il va bien falloir en tenir compte un jour. Il s'agit là d'un constat inquiétant et nous regrettons que le document présenté ce soir ne soit pas plus précis sur ces aspects et plus transparent.

Nous regrettons également que les parlementaires,

vous êtes 2 dans cette salle, se laissent entraîner dans des opérations aussi hasardeuses pour les collectivités locales.

M. Fusina

Ce soir nous allons nous livrer à un petit exercice de prospectifs budgétaires. C'est l'objet du débat d'orientations budgétaires. Je ne suis pas insensible aux arguments présentés par la municipalité en commission des finances en indiquant qu'il était difficile aujourd'hui d'avoir une lisibilité, et c'est bien le problème. C'est que l'on a un gouvernement aujourd'hui qui place les collectivités locales dans une incertitude jamais connue jusqu'à présent. On ne sait pas très bien aujourd'hui de quoi demain sera fait.

Ce que j'ai constaté néanmoins, c'est qu'il y a tout de même des absents dans ce débat : GPSO. Je rejoins ce que disait M. Fourcade, rejoignant l'observation que j'avais émise en commission des finances, c'est-à-dire que l'on doit à mon sens avoir déjà une première approche, savoir quel sera l'impact de la mise en place de GPSO que notre groupe a ardemment soutenu, notamment en termes de dépenses de fonctionnement. C'est vrai qu'il va y avoir un impact sur les dépenses de fonctionnement.

Et j'irai plus loin que M. Fourcade, il n'y a pas seulement que le personnel municipal qui sera transféré, mais aussi des programmes qui seront transférés, à la fois du fonctionnement et de l'investissement. Les conséquences seront importantes sur la structure même de notre budget 2010.

Plus importante, la réforme de la taxe professionnelle. Sur la réforme de la taxe professionnelle, notre analyse est la suivante : nous considérons que ce projet est un mauvais projet pour les collectivités locales, un très mauvais projet pour plusieurs raisons. D'abord, cela devrait aboutir à un appauvrissement des collectivités locales par la mise en cause de leur pouvoir fiscal.

Et surtout, plus important encore pour nous compte tenu de la conjoncture qu'a rappelée Mme Vouette, ce projet de réforme de taxe professionnelle va se traduire par un transfert de charge des entreprises vers le contribuable, quoi que l'on en dise. On sait très bien que déjà des analyses assez fines ont été publiées, de tous bords, droite et gauche confondues, on partirait de 50/50 en gros aujourd'hui pour arriver à 27 % d'effort des entreprises et 73 % pour les contribuables. On voit qu'il y a un transfert massif des efforts de contribution des entreprises vers le contribuable, et cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

M. Solère

Hors micro...

séances du 10 décembre 2009

M. Fusina

M. Solère, vous pourrez me répondre tout à l'heure.

M. Solère

Réponse hors micro...

M. Fusina

Concernant la Contribution Economique Territoriale, la fameuse CET, aujourd'hui on connaît peu ou prou ses modalités de calcul. On aurait pu déjà faire une première estimation, savoir quel sera son montant sur Boulogne. Au niveau national, nous avons à peu près 18,3 milliards de taxe professionnelle. La CET devrait rapporter au niveau national 10 Md €, il manque 8,3 M €. Là, on aurait pu avoir une déclinaison plus fine sur Boulogne-Billancourt. On sait comment la CET est structurée. C'est une information importante qui aurait pu nous être communiquée.

J'ai parlé d'incertitude concernant la réforme de la taxe professionnelle. Un seul exemple, le fameux IFER. Je lis une note très intéressante, qui est celle de l'Association des Maires de France. Il indique : "On peut s'interroger sur la réelle pertinence des tarifs votés sans indexation prévue, dans la mesure où ceux-ci ont évolué dans un sens différent au cours des débats parlementaires. Il est ainsi fait référence à un IFER éoliennes, dont le tarif initial est 2,20 € par kilowatt, au bénéfice du seul bloc communal, qui a été porté par amendement sénatorial à 8 €, puis ramené par amendement déposé par le gouvernement à 2,9 €, partagés par l'EPCI communes et départements.

Là, on est dans des zones d'incertitude particulièrement invraisemblables. On ne sait pas très bien aujourd'hui quelle sera l'assiette de cet impôt et quelle sera sa productivité.

Dernier élément sur cette fameuse réforme de la taxe professionnelle relatif aux engagements de l'Etat. C'est cela qui est important : nous avons un partenaire qui est l'Etat. Est-ce que ce partenaire jouera son rôle ? Hélas, nous savons très bien que depuis les lois de décentralisation Raffarin, l'Etat n'a pas joué son rôle. Je prendrai un seul exemple : le procès qui a été fait par le président de Saône-et-Loire, qui a dû saisir le tribunal administratif pour obtenir une simple récupération des charges dues par l'Etat. Il a fallu en arriver là. Tout cela n'est pas de bon augure.

Il y a d'autres exemples concernant les inquiétudes de cette taxe professionnelle, c'est la volatilité de l'assiette, la valeur ajoutée. On sait très bien que c'est quelque chose qui est particulièrement instable. Je ne sais pas ce qu'en pense M. Fourcade, mais beaucoup de spécialistes considèrent que là, il y a un véritable problème de stabilité de l'assiette.

Ensuite, il y a le maintien de l'abaissement de la fameuse contribution économique territoriale à 3 % de la valeur ajoutée, qui est plafonnée en fonction du chiffre d'affaires. On sait très bien que ce n'est pas satisfaisant, cela se traduira par des pertes de base.

Pour les collectivités locales, voilà les observations que nous voulions faire sur la réforme de cette taxe professionnelle que nous condamnons.

Enfin, sur ce document proprement dit, je regrette encore une fois, je prolonge un peu ma question orale, c'est le sport, Monsieur le Maire, problème très important, je crois que dans ce document, il n'y a pas grand-chose de prévu pour le sport. J'espère que lors de la présentation du budget, on ira beaucoup plus loin, car vous savez que les sportifs nous attendent, vous attendent sur ces engagements-là.

M. Baguet

D'autres demandes de parole?... Aucune.

Mme Dubost

Monsieur le Maire, je vous laisserai parler de ce qui est important, que j'ai reconnu en commission des finances, relativement à la taxe professionnelle.

Deux choses. Premièrement, je suis désolée que ce document manque de lisibilité. Il vous présente tout de même, ce qui est exceptionnel pour une commune de la ville de Boulogne-Billancourt, un CA projeté au 4 février. Nous nous s'engageons déjà sur les chiffres 2009 au 4 février.

Il vous présente également une anticipation de l'auto-financement et de la dette toujours au 4 février. Il ne faut pas croire qu'on l'a sorti du chapeau. Nous avons évalué point par point chacun des éléments qui va impacter ce budget. En revanche, la copie c'est un document d'orientation budgétaire. Le lieu, c'est la ville de Boulogne-Billancourt. Bien entendu, on connaît l'impact de GPSO, M. Fourcade, la baisse des frais de personnel se retrouvera dans la baisse de l'attribution de compensation. Cela n'aura strictement aucun impact. C'est équilibré. C'est un petit peu l'enfance de l'art en matière de transfert de compétences. Je vous suis reconnaissante de reconnaître qu'il y a des bonnes nouvelles.

M. Vincent, la dette de la ville, la transformation des crédits revolving, on a beau sur les blocs me prendre pour une simplette de premier niveau, c'est agréable, mais les revolvings ne changeront rien, c'est un outil qui est très dangereux, le niveau à la ville est trop élevé, mais cela ne changera rien au taux de la dette. Nous avons décidé de consolider nos revolvings pour se contraindre.

J'en ai fini Monsieur le Maire.

S'il n'y a pas de lisibilité, la lisibilité et le message est malgré tout que la rigueur doit rester parce que la rigueur, c'est la prudence pour financer les projets de demain. Pour savoir sur quoi nous nous baserons, nous avons fait un document. Je tiens à dire que, depuis le mois d'octobre, nous anticipons les chiffres 2010, notamment sur l'impact de la ZAC, les recettes futures de la ZAC, les charges futures des premières livraisons de la ZAC, de GPSO, sur le transfert au département de la circonscription de la vie sociale, sur la création de l'office de tourisme, sur le transfert à Boulogne-Billancourt Habitat d'un certain nombre de personnels, sur le transfert de toute la masse salariale, et vous le disiez, M. Vincent, il y a des plus et des moins, c'est compliqué. Tout cela, nous essayons de bien l'anticiper avant de communiquer des chiffres.

Au 4 février, nous vous communiquons le compte administratif projeté. Nous nous engageons et nous vous donnons des chiffres pour prendre des décisions.

M. Baguet

Je voudrais vous féliciter, vous et les services, du travail accompli pour essayer d'avoir le plus de lisibilité possible. C'est vrai que le contexte actuel n'est pas très favorable.

Rappelez-vous l'envol des taux d'intérêt au dernier trimestre 2008 ! Grâce à la baisse des taux exceptionnellement bas sur l'année 2009, (nous verrons dans le compte administratif 2009), nous avons pu faire 2 M € d'économie alors que nous dérapions de 4 M € sur 2008.Il sera difficile de connaître les taux des emprunts sur l'année 2010 en totalité, jusqu'au 31 décembre voire sur 2011. Il est difficile de se projeter dans l'avenir à cause de ce contexte fluctuant.

Deuxièmement, l'incertitude sur laquelle nous sommes en matière de taxe professionnelle ne facilite pas les projections budgétaires. Les sénateurs, dans leur grande sagesse, ont fixé deux rendez-vous au gouvernement en juin 2010 et en septembre 2010 pour faire le point sur la taxe professionnelle. Nous savons d'ores et déjà que nous serons compensés à l'euro près pour 2010, il n'y a aucune inquiétude à avoir. En 2011 rien n'est assuré, mais le fonds de péréquation qui va être mis en place sur 2010 devrait permettre de procéder à des abattements sur les collectivités qui auront gagné de l'argent uniquement sur l'application de la loi : les communes qui se seront développées sur l'année 2010 ou l'année 2009, qui auront accueilli des sièges d'entreprise nouveaux ou alors qui se seront développées en termes de population, ne seront pas, j'allais dire, écornées par le fonds de péréquation. En revanche, les communes qui auront baissé de revenu uniquement par l'application de la loi se verront compensées par ce fonds de péréquation.

En ce qui concerne GPSO, (une commission des finances s'est tenue il y a 2 jours), nous sommes un peu dans la même situation. L'année 2011 ne nous sera pas défavorable. M. Fourcade a annoncé un chiffre. La dotation de l'Etat, était de 13,50 € par habitant dans le cadre de la communauté d'Agglomération du Val de Seine, et de 22, 50 € dans le cadre de la communauté Arc de Seine. Le fait d'avoir fusionné fait que nous allons tous nous aligner sur 22,50 €. Nous sommes 112 043 habitants depuis le 1er janvier à Boulogne-Billancourt (recensement 2007). La dotation de l'Etat va augmenter de 1,5 M € pour la communauté. Vous savez que les bonus se répartissent auprès des communes sur la base des sommes encaissées en plus. Le reste est figé dans le cadre des AC et la DSC sera abondée sur la base de 1,5 M € répartis par le nombre d'habitants sur les 7 villes.

La deuxième bonne nouvelle, porte sur l'amendement voté juste avant Noël au Sénat, et qui a été confirmé dans le cadre de la loi de finance rectificative 2009. Il permet, dans le cas de fusion de communautés d'agglomération, d'additionner les meilleures situations des unes et des autres.

La situation sur Val de Seine nous permettra de prendre la référence de la base de la taxe professionnelle 2009 multipliée par les taux 2009. Comme les taux entre 2008 et 2009 ont beaucoup augmenté sur la taxe professionnelle, de mémoire de 5 et quelques %, le produit global sera limité à 1 % de hausse. Nous allons figer le maximum de recettes pour l'avenir sur ce produit 2009, base 2009, taux 2009.

A contrario, les bases de la communauté d'agglomération Arc de Seine ont considérablement augmenté, ne serait-ce que grâce à l'arrivée de Microsoft. Nous allons pouvoir prendre la formule base 2010 multipliée par les taux 2008. Nous, ce sont nos taux qui ont augmenté, eux ce sont leurs bases. Nous allons additionner ces deux aspects positifs de nos communautés d'agglomération. Avec cela nos bases 2011 seront à la hausse par rapport aux bases 2009 et 2010.

Troisièmement, l'amendement voté au Parlement, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, portant sur la contribution au fonds de solidarité d'Ile-de-France, va nous permettre d'échapper à plus d'une dizaine de millions de prélèvement. Nous devions payer 3,5 M € pour l'année 2009; passer à 7 M € pour l'année 2010 et à 10,5 pour 2011, et de son côté la communauté d'agglomération Arc de Seine, compte tenu de son potentiel fiscal, devait commencer à participer au paiement de cette deuxième tranche du SFRIF. Nous étions avec la fusion de nos deux communautés d'agglomération, et la diminution de notre potentiel fiscal moyen, à peu près sur la base de 15 M € en 2011.

Il était urgent de fusionner nos deux communautés d'agglomération. Cela va nous permettre de figer nos recettes

dans l'avenir. A nous d'imposer notre dynamisme avec les opérations sur les terrains Renault qui vont nous apporter des recettes aussi bien de taxe professionnelle, que de contribution économique territoriale et de foncier puisque les entreprises payent l'impôt foncier et participent à hauteur de 25 %. Le foncier sera inclus en supplément dans la contribution économique territoriale. Plus les terrains Renault se rempliront d'entreprises, plus nos recettes augmenteront. Nous allons aussi toucher de la taxe d'habitation puisque environ 1000 habitants sont arrivés sur l'année 2009.

Nous avons à établir une estimation des recettes à venir sur les terrains Renault en taxe d'habitation, taxe foncière, dont il faudra débattre avec les services fiscaux. Notre avenir n'est pas sombre. Mais tant que ces rendez-vous parlementaires et gouvernementaux n'ont pas eu lieu au Sénat et à l'Assemblée Nationale en juin et en septembre, nous ne savons pas précisément où nous en sommes.

En tout cas, en 2010, nous serons compensés à l'euro près, et nous ne serons pas en diminution sur 2011. Après, nous pourrons nous projeter sur les années 2011, 2012 et 2013. Aujourd'hui, compte tenu de la fluctuation possible des taux bancaires et de l'incertitude de la taxe professionnelle, il était difficile de vous donner un document plus complémentaire.

Certains l'ont compris et je les remercie de leurs propos, aussi bien M. Fourcade que M. Vincent. D'autres ont préféré ironiser sur ce porte-avions qui est piloté à court horizon. Nous n'allons pas revenir sur les polémiques suscitées par certains dans la presse.

Je ne fais confiance qu'à une seule juridiction compétente pour l'examen des comptes d'une ville, la Chambre Régionale des Comptes. Nous attendons le rapport provisoire du magistrat qui a examiné nos comptes pendant 7 mois

L'année 2010 va être une année de consolidation du redressement de la ville. M. Fourcade a parlé d'une augmentation de l'épargne brute qui s'améliore, de recettes nouvelles d'une économie significative sur la masse salariale. Je pense que nous aurons, à l'aune de l'année 2010, la possibilité de nous projeter dans des investissements importants; nous avons beaucoup de grands projets devant nous : le projet du transfert du conservatoire à rayonnement régional sur l'Ile Seguin ; le projet, dont le périmètre d'étude a été défini et qui comprend la piscine, le parc des Glacières, le marché de Billancourt. Je rappelle que l'estimation de la rénovation du marché de Billancourt, est de 5 M €. Les deux gymnases des Dominicaines sont dans un état assez catastrophique. Nous avons également le collège du Vieux Pont qui va être libéré pour la fin de l'année puisqu'il va être transféré sur les terrains Thiers-Vaillant.

Nous avons aussi des projets, qui étaient déjà dans les

cartons municipaux, si je puis dire tels que l'aménagement du terrain de Thiers-Vaillant, au-delà du collège. Nous avons un projet d'implantation de maternité privée ou autre si effectivement nous n'arrivons pas à obtenir le feu vert de l'Agence Régionale de Santé, l'ARS. M. Claude Evin doit prendre ses fonctions au 1er avril. Si nous n'arrivons pas à obtenir le feu vert d'une maternité sur ce terrain-là, nous ferons un projet immobilier.

Nous avons également lancé un périmètre d'études autour de la Maison des Abondances, avec notamment la partie du terrain qui donne sur la Seine, avec ce jardin qui abrite des arbres remarquables. La gestion de ce terrain peut aussi être optimisée. Nous devons ainsi poursuivre l'aménagement de l'îlot de Lattre. Enormément de projets sont en cours : le réaménagement de Le Gallo bien sûr avec le terrain LMT. Nous allons mettre à profit toute l'année 2010 pour lancer ces grands projets. De mémoire, nous avons 21 projets fonciers d'importance sur la ville avec des choix à faire en termes d'investissements. Faut-il plutôt investir dans des maisons de retraite ou dans des EHPAD, plutôt investir dans des crèches, dans des écoles, dans des équipements sportifs ?

Nous ferons effectivement ces choix après avoir obtenu les chiffres détaillés du recensement dans les prochains jours.

Je rencontre bientôt les responsables de l'INSEE. Mme Vouette, vous avez l'air de les remettre en doute. Nous ne faisons que nous appuyer sur leurs recommandations. Il y avait effectivement un décalage avec l'examen de l'INSEE sur la situation économique de pays, si vous faites référence à l'intervention du président de la République sur une chaîne il n'y a pas longtemps, qui parlait du chômage. Les chiffres publiés 48 heures après cette émission de télévision lui ont donné raison. Effectivement entre l'examen de l'INSEE, qui date du mois de décembre, et l'observation du président de la République, je regarde les chiffres nets de janvier sur le chômage sont en amélioration, même si l'on sait que l'année 2010 sera une année difficile.

Je ne voudrais pas être plus long sur les propos tenus par les uns et par les autres. Ce n'est pas un moment facile, mais nous savons où nous voulons aller, sur la base d'informations extrêmement précises et concrètes. C'est assez agréable de pouvoir construire un budget sur les chiffres de l'année passée, des chiffres qui sont déjà validés, et je remercie encore une fois les services et Mme Dubost pour cet éclairage absolument indispensable.

Si l'on veut savoir où l'on va, il faut bien savoir d'où l'on part.

Pas d'autres questions?...

Il n'y a pas de vote sur cette délibération. Nous en prenons acte.

Je voulais profiter de cette occasion pour vous présenter

M. Harold Matysen qui est notre nouveau directeur financier, arrivé hier. M. Matysen remplace M. Gilles Metti qui est parti de la ville pour des raisons personnelles M. Matysen a travaillé pendant 20 ans au cabinet financier KLOPFER, notamment pour conseiller les villes dans leur analyse financière et dans leurs orientations financières. Je crois que l'on ne pouvait pas tomber sur meilleur candidat. Maintenant, il va pouvoir mettre en application ce qu'il a prodigué aux villes pendant 20 ans. Bienvenue M. Matysen.

9 - Conventions d'objectifs entre la ville et certaines associations subventionnées - autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes

Rapporteur: Mme Dubost.

La Ville apporte à 31 associations en 2010 un concours financier supérieur 16 000 euros. Elles doivent définir leurs objectifs dans une convention triennale, conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ces conventions permettent d'inscrire dans la durée le soutien de la Ville aux associations, tout en fixant les engagements réciproques des deux parties. Elles prennent ainsi la forme de véritables contrats d'objectifs, assortis d'un dispositif d'évaluation afin de garantir la meilleure utilisation des fonds publics.

Il vous est soumis sept projets de renouvellement de convention, trois projets de nouvelles conventions et une proposition d'avenant de prorogation à une convention d'objectifs échue.

Les associations concernées, dont les précédentes conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre dernier, interviennent dans des domaines variés : culture, sports, social, éducation, famille, développement économique. Leurs actions complètent la politique municipale mise en œuvre par les services et au terme des trois années présentent un bilan globalement positif.

Les conventions à passer avec les associations seraient les suivantes:

Direction	Association	Туре	
CULTURE	Ludothèque de Boulogne -	Renouvellement transitoire (1 an)	
	Centre national du Jeu		
	Association Festival du Premier regard	Nouvelle (3 ans)	
SPORTS	Club de plongée de Boulogne -		
	Les Scubabous	Nouvelle (3 ans)	
	Voile de Seine	Nouvelle (3 ans)	
EDUCATION	Beth Loubavitch de Boulogne	Renouvellement (3 ans)	
ACTION SOCIALE	Bien vieillir à Boulogne Billancourt	Avenant de prorogation 6 mois	
FAMILLE	ABC Puériculture - Le Petit jardin	Renouvellement (3 ans)	
	Bambolino (Jardin d'enfants)	Renouvellement (3 ans)	
	Petites têtes de l'Art (Structure multi-accueil		
	petite enfance)	Renouvellement (3 ans)	
	C.I.D.F.F 92 BB	Renouvellement (3 ans)	
DEVELOPPEMENT			
ECONOMIQUE	Union des commerçants et artisans (U.C	.A.B.B) Renouvellement (3 ans)	

Concernant l'association Bien vieillir à Boulogne-

Billancourt, il vous est proposé la signature d'un avenant de prorogation à la convention d'objectif signée mars 2007. Une réunion avec l'association a permis de convenir de la nécessité de proroger la convention échue afin de permettre à l'association de modifier son fonctionnement et de fournir à la Ville des bilans réguliers et des outils d'évaluation de l'action.

L'ensemble des projets de conventions qui vous sont soumis sont annexés à la présente délibération et accompagnés pour chacune des associations du document d'évaluation des trois dernières années.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Y a-t-il des questions sur ces conventions ?... Aucune.

M. Tellini

Monsieur le Maire, pas une question, mais juste une explication de vote. Je souhaite évidemment, vous le comprendrez, voter cette délibération, pour autant je ne prendrai pas part au vote dans une toute petite partie de cette délibération concernant le Festival Premier regard. D'ores et déjà je vous demande de me redonner la parole 2 minutes après le vote de cette délibération. Merci.

M. Baguet

Il ne faut pas en conclure hâtivement que vous êtes défavorable à cette partie qui vous concerne ? Je vous redonnerai la parole après.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote et le groupe @lternance fait remarquer que l'association Beth-Loubavitch fait usage de vidéo surveillance sur le domaine public, et souhaite savoir si cela est conforme à la légalité. Les piétons n'ont ils pas à être informés de la présence de ces caméras ?

M. Baguet

J'ai noté cette observation. Nous allons leur demander s'ils ont les autorisations et saisir les autorisations compétentes. Normalement, c'est de droit. Nous devons obtenir une autorisation préfectorale pour installer des caméras susceptibles de filmer la voie publique. Nous allons vérifier.

Mme Even

Nous avions souligné que les passants doivent être informés qu'ils sont également filmés. Or là, aux alentours de ce pavillon, il n'y a aucun panonceau qui précise qu'ils sont susceptibles d'être filmés.

M. Baguet

Nous allons regarder cela.

La délibération n° 9 est adoptée, M. Tellini ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Avant de passer au point suivant, je redonne la parole à M. Tellini.

M. Tellini

Merci, Monsieur le Maire. En deux mots pour vous remercier. Je rappelle que ce festival Premier Regard a 8 ans, c'est un jeune festival. Pour autant, il connaît déjà son troisième maire. Il a de la chance parce que les deux premiers ont été bienveillants, ils ont aidé ce festival. Vous avez décidé aujourd'hui d'aller plus loin avec notre bienaimé adjoint à la culture, Pascal Fournier, et de donner un second souffle à ce festival. Je tenais à vous en remercier. Grâce à vous, nous avons cette année une très belle édition.

J'en profite pour remercier M. Solère, qui a su émouvoir le président Devedjian, je ne sais pas comment il s'y est pris.

Et pour finir je voudrais remercier Mme Dubost, mais oui Mme Dubost, parce que vous faites des économies et, grâce à ces économies, la ville peut soutenir mon festival, alors continuez! Merci.

M. Baguet

Il faudra comparer les subventions obtenues du Conseil général et de la ville de Boulogne-Billancourt. Cela ne doit pas venir en déduction, M. Tellini. Je vous ai dit que je souhaitais que ce partenariat soit renforcé parce que je voulais donner une dimension nationale à ce festival, nous en sommes tous d'accord. J'en ai parlé récemment avec Mme Duverne. Nous voulons remettre le cinéma au cœur de Boulogne-Billancourt. Ce festival, qui a beaucoup d'atouts et de charme doit effectivement être développé.

Vous ne faisiez pas du mauvais travail jusqu'à présent, mais si nous pouvions passer maintenant à un stade supérieur, il faut viser le festival de Cannes. Pour Boulogne-Billancourt, c'est l'objectif que nous pouvons nous fixer.

M. Fournier demande de faire doucement!

M. Fournier

Il y a d'autres projets de festival!

10 - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2010/2011 - création du secteur de l'école élémentaire B2B.

Rapporteur : M. Baroli.

Mes chers Collègues,

L'ouverture en septembre 2010 d'un nouveau groupe scolaire primaire de 18 classes sur les terrains de la ZAC Seguin Rives de Seine nécessite la création d'un secteur scolaire de rattachement. Cette modification de la carte scolaire a été examinée lors de trois réunions de concertation avec les acteurs concernés (Inspectrice de l'Education nationale, directeurs d'écoles, représentants de parents d'élèves) qui se sont déroulées les 27 novembre, 4 décembre 2009 et 8 janvier 2010. Elles ont abouti aux propositions suivantes.

Les rues comprises entre le cours de l'ile Seguin, la rue Yves-Kermen et l'avenue Emile-Zola constituent le secteur de ce nouvel établissement sur une partie de l'ancien secteur des écoles maternelles Forum et Castéja et de l'élémentaire Castéja. Cette école de quartier comportera 6 classes maternelles, 10 classes élémentaires et 2 classes mobiles.

La seconde école de la ZAC Seguin-Rives de Seine ouvrira dans quelques années. Sa zone de sectorisation devrait se situer entre l'avenue Emile-Zola, la rue Yves-Kermen et la rue Nationale. En attendant l'ouverture de ce nouvel établissement, je vous propose de maintenir le rattachement des habitants de ce territoire sur les écoles du Pont de Sèvres comme le prévoit la sectorisation actuellement en vigueur.

Ces modifications, si vous les approuvez, prendront effet le 8 février 2010, date de début des inscriptions à l'école maternelle et concerneront les nouveaux inscrits dans les établissements scolaires pour la rentrée 2010-2011.

Par ailleurs, Madame Dubost ayant fait part au Députémaire du souhait d'être remplacée comme représentante titulaire de la Ville au sein des instances d'administration de l'école Saint-Alexandre, école privée sous contrat d'association, il est proposé de désigner, dans les formes légales, son remplaçant, le représentant suppléant restant Madame Béatrice de Villepin.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ont regretté que les écoles Ferdinand-Buisson A et B, les maternelles rue de Seine et Jean-Guillon n'apparaissent pas alors que celles ci avaient fait l'objet de débat lors de réunions antérieures.

Le maire adjoint en charges des Affaires scolaires ayant expliqué cette nouvelle carte scolaire. Celle-ci ayant été validée par les directeurs et les représentants des parents d'élèves. Il s'agissait d'intégrer les nouveaux habitants et de ne pas déséquilibrer la carte scolaire existante, de ne pas dépeupler certaines écoles.

Le maire adjoint a de plus précisé le maintien des Classes à Horaires Aménagés Danse pour l'école Ferdinand- Buisson. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur les ZEP et les RASED. Le maire adjoint a précisé que depuis 1999, il faut parler de REP, réseau d'éducation prioritaire, et depuis 2006 de RRSAS réseau de réussite scolaire et d'ambition scolaire.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions?

Mme Even

Il est prévu que cette école B 2 B soit une école bilingue. Nous souhaitons qu'au plus tôt les écoles situées autour de cette école B 2 B puissent bénéficier également d'un apprentissage des langues afin d'éviter les demandes de dérogation et de favoriser de ce fait une véritable mixité sociale et scolaire.

Mme Shan

Dans l'objet de la délibération, il y avait aussi "dénominations de l'école". Est-ce toujours à l'ordre du jour ? Je ne l'ai pas vu plus bas.

Sinon, je voulais simplement dire que lors de la réunion de concertation, nous avions effectivement abordé un deuxième sujet ainsi que l'a rapporté Mme Sicard, qui était de calquer le secteur maternel des écoles Seine et Jean-Guillon sur les secteurs élémentaires des écoles Ferdinand Buisson A et B. La décision de ne pas mettre à l'ordre du jour ce point est sage. Le secteur élémentaire actuel n'est pas bon. Il n'a pas su faire ses preuves depuis sa mise en place en 2007. Ces écoles méritent en effet beaucoup mieux qu'une succession de pansements qui, bout à bout, ne constitueront jamais un remède.

Ne pas mettre à l'ordre du jour cette superposition de secteurs permettra, je n'en doute pas, d'avoir un projet beaucoup plus ambitieux dès l'an prochain, puisque l'espérance des parents d'élèves et des enseignants qui y travaillent ne sera pas suspendue à l'observation d'un délai de 3 à 5 ans pour étudier les effets d'une deuxième opéra-

tion hasardeuse.

M. Baguet

D'autres demandes de parole?... Aucune.

M. Baroli

Je voudrais vous rappeler que l'analyse de la carte scolaire implique un certain nombre de réunions, et c'est toujours une situation relativement délicate parce que sur Boulogne, je l'ai toujours dit, il faut intégrer dans les années qui viennent environ 17 000 personnes dans le sud de Boulogne-Billancourt.

Il faut savoir également qu'au travers de cette création de l'école B 2 B, on a essayé de créer cette sectorisation, mais aussi de maintenir l'équilibre scolaire global régi par les textes, d'un réseau de réussite scolaire. Ce qui va impliquer qu'au cours des différentes concertations, nous avons soulevé un certain nombre de problèmes et nous devrons, dans les mois qui viennent, avec l'accord du député-maire analyser un peu ces problèmes et regarder comment trouver quelques solutions.

Le débat continue, le travail va continuer. Pour travailler sur un réseau de réussite scolaire, il faut déjà se tourner vers le comité exécutif qui régit et qui dirige ce réseau, demander un rapport, et après, on verra ce que l'on peut faire. Je tiens à dire que ce comité est dirigé par les instances de l'Education nationale et non par la municipalité ou par délégation de son maire, par le maire adjoint.

En ce qui concerne l'anglais, on l'a dit, nous essayons de faire en tenant compte de la loi Fillon 2005, article 3.4, une expérience innovante pour la ville de Boulogne-Billancourt.

Nous avons pour différentes raisons, à la demande du Député maire, mis en place de l'anglais à l'école et notamment une méthode bi-langue exactement dans cette école. Mais nous sommes très attentifs aussi à l'apprentissage de l'anglais dans les écoles proches de l'école bi-langue, et là nous allons essayer de développer des moyens technologiques, mettre en place peut-être un corps d'enseignants accompagnateurs du corps actuel des enseignants pour permettre de combler l'écart qui pourrait exister entre l'école B 2 B, ces écoles, et l'ensemble des écoles sur la ville.

Cela peut prendre 1 an, 2 ans, mais je pense qu'il est important de s'attacher et d'avoir l'ambition de réussir cette expérience.

M. Baguet

Nous vous présenterons un projet global d'apprentissage de l'anglais dans les écoles de Boulogne-Billancourt, parce qu'il n'est pas concevable qu'il n'y ait qu'une seule

école élitiste, avec de l'anglais à 2, 3 et 4 heures par jour pendant que les autres attendent des professeurs d'anglais en vain. Nous avons prévu avec l'inspecteur d'académie un plan global sur la ville qui touchera toutes les écoles, à commencer par les écoles de proximité de cette école B 2 B.

Nous avons évoqué cela à nouveau avec le recteur le jour de l'inauguration de la résidence étudiante Simone Veil, inaugurée il y a quelques jours sur les terrains Renault.

Abstention du groupe @lternance pour la modification de la carte scolaire

La délibération n° 10 est adoptée.

M. Baguet

Vous vous abstenez ? Vous avez tous les droits, mais je suis surpris, comme cela a été approuvé par toutes les fédérations de parents d'élèves, l'inspectrice et tout le monde.

M. Baroli

Monsieur le Maire, il y a un deuxième point à cette délibération, c'est la proposition d'un vote pour le remplacement du représentant titulaire de la ville au sein des instances d'administration de l'école Saint-Alexandre,...

M. Baguet

Il faut remplacer Mme Dubost. Nous vous proposons la candidature de Mme Lorber, Mme de Villepin resterait suppléante.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Personne.

Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ? Personne.

Unanimité.

Mme Lorber, vous nous représenterez à l'école Saint -Alexandre le 15 février.

11 - Subvention départementale au fonctionnement des centres de loisirs - autorisation donnée au maire pour signer la convention correspondante.

Rapporteur : M. Baroli.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a adopté, par délibération du 21 septembre 2009, le principe d'une nouvelle subvention annuelle de fonctionnement, destinée à soutenir l'organisation d'activités sportives dans le cadre des centres de loisirs municipaux.

Cette subvention est calculée sur la base d'un forfait de

8 euros par enfant déclaré en centre de loisirs.

La ville a transmis au département, à sa demande, les éléments permettant le calcul de cette nouvelle subvention, fondé sur les effectifs déclarés lors de l'année scolaire 2008/2009.

La subvention ainsi allouée à la Ville pour 2009 est de 20 080 €. Pour la percevoir, la signature d'une convention entre les deux collectivités est nécessaire.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention transmise par le département des Hauts-de-Seine

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Celui-ci a fait remarquer que l'inscription par internet pour l'école des Sport avait débuté à 8h et qu'à 9h45, il n'y avait plus de place disponible.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ? Aucune.

Effectivement, c'est vrai que nous connaissons des difficultés sur les inscriptions en ligne. Pour les inscriptions en centres de vacances pour février, nous avons dû revenir à un système plus traditionnel, et nous n'avons pas pu lancer les inscriptions en ligne le dimanche soir. Nous l'avons fait le lundi matin à 8 heures avec une assistance téléphonique. Beaucoup de moyens sont mis en œuvre. Nous devrions pouvoir régler le problème technique.

Cela s'est amélioré, je suis d'accord avec vous.

Mme Pineau

Moi qui suis cliente, lundi matin, c'était mieux.

M. Baguet

Merci, Mme Pineau. Nous pensions que le dimanche soir était le moment où les familles étaient le plus disponibles, vers 19 heures, les commerçants ne travaillent pas le lendemain matin, certains rentrent de week-end, etc. Mais la société prestataire n'est pas capable d'assurer la logistique en cas de difficulté le dimanche à 19 heures. Comme nous avons été victime d'un nouveau bug la dernière fois,

nous avons reporté les inscriptions au lundi matin 8 heures, avec une assistance téléphonique. Reste aujourd'hui à régler le problème des places.

Cela marche à la SNCF. Cela marche à Air-France avec le système Amadeus. On me dit que les moyens ne sont pas les mêmes. Nous devrions pouvoir faire 2 000 inscriptions dans l'heure. La société qui est notre prestataire travaille avec la ville depuis 10 ans, mais j'ai cru comprendre qu'elle nous utilisait comme laboratoire pour aller proposer ensuite et ailleurs ses services et son logiciel une fois rôdé sur le dos des Boulonnais. Il nous faut revoir cela avec la société.

Je souhaiterais que l'on passe à l'E-administration dans cette ville, cela me paraît tout à fait normal.

Mme Vouette

J'avais oublié une remarque et une question.

La question : est-il exact qu'il n'y ait plus l'activité escalade cette année ? Et dans ce cas, pourquoi ?

La remarque : les inscriptions sur Internet à 8 heures le matin le lundi, cela défavorise très nettement les familles dans lesquelles les deux parents travaillent. C'est typiquement l'heure à laquelle ils partent travailler, ils arrivent sur leur lieu de travail, ils se connectent, c'est terminé, tout est bouclé.

M. Baguet

Oui, effectivement Mme Vouette, mais il faut bien trouver un moment. Le dimanche soir à 19 heures, n'est pas possible techniquement. Nous le faisons donc le lundi matin 8 heures...Si nous le faisions le lundi à midi, les commerçants diraient : nous ne sommes pas sur Boulogne-Billancourt parce que nous sommes partis se reposer quelque part. Il faut bien trouver un jour, une heure.

Pour l'école d'escalade, je vous signale qu'à titre exceptionnel l'école est fermée pour les vacances de février pour cause de travaux. Nous avons installer un nouveau mur inauguré tous ensemble il y a quelque temps. Malheureusement, nous avons découvert que ce nouveau mur sciait les cordes. Il faut revoir le tracé du mur pour éviter que les cordes soient sciées trop rapidement et que l'on ait des enfants et des adultes qui tombent par terre.

M. Louap

Effectivement, pendant le mois d'août on avons changé une partie du copie roc qui s'avère avoir une malfaçon, comme l'expliquait le maire. Nous devions normalement faire les travaux aux vacances de Noël, on avait prévu la fermeture de la salle, mais la société qui devait réparer en

dernière minute s'est désistée. Nous n'avons pas pu le faire.

Par ailleurs, l'escalade fait partie des activités de l'Ecole des Sports, qui était encadrée par une partie des éducateurs qui n'avaient pas le bon diplôme. Il était hors de question de poursuivre dans ces conditions-là et, comme vous le savez, trouver des éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme aussi spécifique qu'un brevet d'état d'escalade, ce n'est pas aussi simple. C'est pour cela qu'un partenariat est en train d'être monté avec l'association boulonnaise Agrippine de façon, comme on le fait sur certaines autres activités, à ce que nous puissions avoir le personnel qualifié en quantité suffisante et dûment diplômé pour pouvoir encadrer cette activité à risques.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité

12 - Avis de la ville de Boulogne-Billancourt au titre de la demande d'autorisation « loi sur l'eau » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rd7 du Pont de Sèvres à Paris.

Rapporteur: Mme Bruneau.

Mes chers collègues,

L'aménagement des berges de la Seine fait partie des dossiers prioritaires du Conseil Général des Hauts-de-Seine. L'assemblée départementale a approuvé le 24 février 2006 un schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. L'objectif annoncé est de rendre la Seine aux habitants et d'ouvrir les villes sur le fleuve.

Ce schéma a pour vocation d'encourager les différents acteurs du territoire à se rendre partenaires d'une démarche visant à redonner à la Seine un rôle fédérateur vecteur d'identité et d'attractivité pour l'ensemble du département.

Dans cette optique, le Département a engagé un projet territorial d'ensemble sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux, l'aménagement des berges de la rive gauche de la Seine et de ses espaces publics attenants du pont de Sèvres à la limite de Paris. "Vallée rive gauche".

En décembre 2009, le préfet de région a émis un avis favorable sur le bilan de concertation préalable menée auprès des villes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux. Le préfet des Hauts-de-Seine a lancé simultanément du 5 janvier 2010 au 5 février 2010 les enquêtes en application du code de l'expropriation et l'enquête pour le dossier loi sur l'eau. Cette dernière a été étendue aux villes de Saint-Cloud et de Boulogne-Billancourt. En effet, les projets d'aménagement pourront impacter même indirectement la vie aquatique ou les écoulements des eaux de ces communes, au regard de la loi sur l'eau.

Le Préfet a déterminé les villes de Boulogne-Billancourt, Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux comme lieu d'enquête. C'est à ce titre, en vertu de l'article R 214-8 du code de l'environnement, que la Ville de Boulogne-Billancourt doit émettre un avis.

L'opération consiste en un aménagement d'ensemble, d'une longueur totale de 4,2 km qui concerne la route, les berges et les espaces publics attenants. Elle s'étend sur 20 hectares dont 6 hectares de route et 14 hectares réservés à la création d'espaces verts et paysagers et de circulations douces.

Les objectifs de cette opération sont l'aménagement de la RD7 en boulevard urbain, la recherche de fluidité pour la circulation automobile, de meilleures conditions de sécurité routière, une continuité des cheminements piétons et mixtes, la constitution d'une piste cyclable de transit, des traversées piétonnes sécurisées ouvrant le territoire des villes traversées vers la Seine, un meilleur rapport des villes au fleuve, un confortement et la protection des berges, l'aménagement des réseaux et des amarrages des bateaux-logements autorisés, une lisibilité de l'occupation des espaces publics et paysagers.

Ces travaux vont profondément modifier le rapport de la ville et des habitants au fleuve : ils permettront d'en améliorer l'accès, de revaloriser les berges, de partager l'espace public entre les différents modes de circulation. De plus, l'aménagement projeté, ludique et paysager, s'inscrit totalement dans les objectifs de la Loi sur l'eau, d'une part en permettant d'accroître des capacités d'accueil de la faune et de la flore et, d'autre part, en augmentant de façon considérable les surfaces disponibles pour l'étalement des crues.

Je vous propose donc aujourd'hui d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation sur l'opération d'aménagement de la RD7 au titre de la Loi sur l'eau.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable à l'unanimité de la commission, le groupe @lternance n'étant pas représenté.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité adjoindre à cette question l'aménagement de la RD1 côté Boulogne-Billancourt, ce à quoi il a été répondu qu'il s'agissait ici d'achever un projet qui date de plus de 20 ans et que la RD 1 n'est pas de cette actualité.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole?

M. Fourcade

Après beaucoup de discussions et beaucoup de concer-

tation, le projet d'aménagement de la RD 7 est un bon projet dans lequel toutes les considérations écologiques ont été prises en compte et dans lequel il y a à la fois, bien entendu, la fluidité de la circulation automobile, les conditions de sécurité convenables, la continuité des cheminements piétons, etc.

Je souhaite que l'on fasse la même chose sur la RD 1. Le Conseil général a émis l'idée qu'il fallait faire sur la RD 1 un système à deux fois deux voies, c'est possible sûrement, mais à condition d'avoir les mêmes préconisations, les mêmes garanties, les mêmes organisations que sur la RD 7.

Je crois que le Département serait bienvenu d'appliquer de chaque côté de la Seine les mêmes procédures et les mêmes systèmes de concertation et d'organisation du transfert.

Mais nous Nous voterons cette délibération numéro 12.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, c'est juste pour émettre un regret. Le regret de ne pas avoir eu un dossier un peu plus étayé dans le dossier global qui nous a été remis afin d'avoir une idée un peu plus large et appréciée du projet.

Mme Shan

Chers collègues, cet avis que la ville donne dans le cadre de l'aménagement de la RD7 est l'occasion de repréciser quelques points qui me sont chers, qui ne concernent pas seulement la vie aquatique de notre commune, vous me le pardonnerez.

S'appuyer sur le schéma d'aménagement durable des berges de la Seine dont l'objectif est de rendre la Seine aux habitants, c'est encore précisé dans la délibération, pour nous conduire à approuver l'aménagement d'un axe de circulation important à 4 voies me surprend. Les aménagements proposés ont fait l'objet d'une concertation pour laquelle 93 % des avis étaient opposés à la création d'une 4 voies, or les résultats de cette concertation ont été ignorés par le département.

Le projet routier et celui de l'aménagement des berges sont deux aménagements lourds et coûteux. Une fois réalisés, ces aménagements figeront la situation des bords de Seine et rendront cet aménagement irréversible, eu égard à son coût. Ces aménagements auront des effets néfastes, tant au plan des nuisances sonores que sur la qualité de l'air et des eaux de Seine, avec des répercussions sur la santé des habitants.

L'objectif d'augmentation de la capacité de la RD7, car c'est bien de cela dont il est réellement question, avec comme compensation écologique l'aménagement des ber-

ges, passe à côté de meilleures solutions. Je ne les détaillerai pas, mais pour mémoire le plan de comptage de la DDE 92 avait mis en évidence que la vitesse moyenne des transports en commun était supérieure à celle des véhicules individuels, en plus de présenter l'avantage d'une plus grande capacité de personnes transportées.

D'autre part, cet aménagement fait l'objet d'une enquête publique qui se termine demain. Difficile à lire car volumineuse, on y trouve des éléments subjectifs qui font l'objet d'une interprétation. Ainsi, le rapport qui nous est indiqué ici de 6 hectares de routes pour 14 d'espaces verts ne reflète pas la réalité. De même, l'information donnée sur les dépliants est trompeuse. Elle présente une situation idyllique avec des photomontages oubliant les voitures et surreprésentant les espaces verts.

Le dossier d'enquête précise les éléments non routiers, mais persiste à mettre hors emprise de voirie les trottoirs, la bande de stationnement, le terre-plein central et la piste cyclable. C'est ainsi que l'on obtient ce rapport espaces verts erroné. Une véritable prise en compte des éléments revient pratiquement à l'inverser. Il y aurait au final 14 hectares de surfaces minérales et non 6, pour 6 d'espaces verts et non 14.

L'aménagement des berges de Seine est en réalité une maigre compensation rendue nécessaire par le besoin de "faire vert".

Une RD 7 à 4 voies, c'est en fait un encouragement à l'emprunter pour plus d'automobilistes. Il ne faut pas oublier que les meilleurs déplacements sont ceux que l'on ne fait pas et que l'on n'encourage pas. Ce n'est certes pas toujours possible, mais la volonté de promouvoir les déplacements automobiles n'est pas compatible avec nos préoccupations communes de réduire au maximum les nuisances environnementales.

M. Baguet

Merci.

Mme Bruneau

Je me suis exprimée dans la commission, comme cela a été précisé, et je redis aujourd'hui que nous émettons un avis sur un axe routier et le lien à la berge, et aujourd'hui on ne peut absolument pas faire une assimilation, même si c'est agréable et c'est le désir de certains, avec ce qui sera fait sur la RD 1, sachant que les travaux et la réflexion engagée pour l'aménagement de la RD 1 datent de longtemps, de plus de 20 ans. Aujourd'hui, certes, certains travaux et des réflexions de fond ont été engagés sur l'aménagement de la RD 1, mais il est clair que le Grenelle n'avait pas eu lieu, entre les deux énormément de réflexions de fond, de sensibilisation ont été émises, et des recommandations précises existent sur tout ce domaine

qui nous intéresse, qui est prioritaire et très important. Nous sommes engagés dans une politique de développement durable et on doit, à l'aune des grandes réflexions nationales émises, et sur la base de la volonté du maire, réfléchir sur ce que sera une RD 1.

Nous avons quand même la possibilité d'innover, d'être dans des réflexions différentes en espérant que l'aboutissement fera de cette RD 1 et de cette rive de Seine, pour l'avenir, un territoire durable au sens d'un grand nombre de personnes dans notre équipe qui portent ces projets avec cœur.

M. Baguet

Effectivement, il faut savoir que ce projet représente un très gros travail de la part du Conseil général et il faut féliciter tant les élus qui ont porté ce projet, que les services du Conseil général et les villes concernées.

Je signale que les trois villes concernées se trouvent dans la communauté d'agglomération GPSO et sont nos partenaires : Sèvres, Issy-les-Moulineaux et Meudon, et leurs maires ont émis des avis. Les échanges ont été nombreux et fournis avec le Conseil général. "C'est un beau travail de compromis". Ce qui a été dit par M. Fourcade. C'est un beau projet qui allie franchement l'environnement et la fluidité de la circulation.

Cela représente des investissements considérables. Vous les considérez peut-être comme trop lourds, Mme Shan, 200 M € je crois. Nous aurons tout à y gagner, et compte tenu du renforcement des liens avec les autres avec nos trois communes amies, les Boulonnais pourront profiter de cet aménagement des berges.

Je vois la bouteille effectivement à moitié pleine plutôt que la bouteille à moitié vide. Il faut se féliciter de ce projet et notre vote de ce soir sera apporté en contribution à l'enquête publique, bien évidemment.

Je mets aux voix cette délibération. Vote contre du groupe @lternance. 2 abstentions : M. Graffin et M. Labrunye.

La délibération n°12 est adoptée.

13 - Musée Paul-Belmondo - avenant n° 2 au marché de travaux - autorisation.

Rapporteur : M. Mougin.

Mes Chers Collègues,

Lors du conseil municipal du 15 mai 2008, vous avez autorisé le Maire à signer le marché de travaux pour l'aménagement du Musée Paul-Belmondo et la sculpture figurative du XX° siècle pour un montant de

4.194.764,66 euros HT soit 5.016.938,53 euros TTC. L'entreprise générale, Léon Grosse, attributaire du marché, a engagé les travaux le 21 juillet 2008. Les travaux s'achèveront, les espaces extérieurs se termineront courant février après avoir subi les intempéries de ces dernières semaines, permettant une ouverture de l'équipement en avril prochain après installation de l'ensemble des œuvres. A cet égard, les restaurateurs et fondateurs sont dès à présent à pied d'œuvre.

Le 12 novembre 2009, vous autorisiez le Maire à affermir la tranche conditionnelle du marché de travaux, sous la forme d'un premier avenant, consistant à la réalisation du ravalement de l'ensemble des bâtiments et des murs d'enceinte portant le marché à la somme de 4.365.607,30 euros HT soit 5.221.266,33 euros TTC (valeur décembre 2007).

Pour ce faire, il est rappelé que le montant de ces travaux initialement estimé, au marché de l'entreprise Léon Grosse, à 250.612,00 euros HT (soit 299.731,95 euros TTC) était ramené à la somme de 170.842,64 euros HT (soit 204.327,80 euros TTC) procurant ainsi une économie de 79.769,36 euros HT (soit 95.404,15 euros TTC) sur cette prestation de ravalement.

Enfin, l'appropriation progressive du projet par ses futurs utilisateurs, mais surtout la découverte de l'état des fondations ainsi que de la structure, au gré du déshabillage et du curage du bâtiment, ont conduit à quelques modifications et adaptations de programme. Celles-ci induisent des moins et des plus values au coût des travaux

Elles portent notamment sur :

- la reprise en sous-œuvre du bâtiment accueillant le musée.
 - la modification et les adaptations des "niches" devant accueillir les œuvres dans les salles blanches,
 - le renforcement du degré coupe-feu des hourdis en briques des planchers conservés,
 - le renforcement de la stabilité au feu de la charpente,
 - le renforcement du système anti-intrusion,
 - l'adaptation à la structure existante des gaines de ventilation et réseaux de désenfumage,
 - la modification de l'humidificateur / déshumidificateur du musée.

Afin de ne pas retarder la mise en service de l'équipement par la réalisation de ces prestations ou en renchérir le coût par d'intempestifs arrêts de chantier, il a été fait application des dispositions des articles 14 et 15 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux. Des ordres de service valorisés à prix provisoires ont ainsi été délivrés à l'entreprise permettant à celle-ci d'engager les travaux correspondants.

Il convient désormais, conformément aux dispositions de l'article 14.5 au même CCAG de les incorporer dans un avenant

Le coût de ces prestations modifiées est de 219.242,21 euros HT soit 5,02 % du coût global des travaux, 3,19 % si l'on tient compte de l'économie substantielle entreprise sur le ravalement des bâtiments.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise Léon Grosse faisant passer le montant du marché tel qu'il résulte de l'avenant n° 1 de 4.365.607,30 euros HT soit 5.221.266,33 euros TTC à 4.584.849,51 euros HT soit 5.483.480,01 euros TTC (valeur décembre 2007).

Le bilan prévisionnel de l'ensemble de l'opération, toutes dépenses confondues et toutes taxes comprises de 7.580.000 euros TTC reste inchangé.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, le groupe @lternance n'étant pas représenté.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

En commission le sénateur, M. Fourcade, a rappelé avoir versé au musée les 100 000 € de sa réserve parlementaire pour l'année 2009.

M. Baguet

D'autres prises de parole?

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, une explication de vote. Notre groupe votera contre dans la mesure où nous jugeons que ce projet a déjà assez coûté.

M. Baguet

Il coûte moins. Nous restons dans l'enveloppe globale. La délibération n'est pas simple à comprendre. Nous augmentons par un avenant, mais globalement nous restons dans l'enveloppe.

M. Mougin

De surcroît, l'avenant précédent qui portait sur le ravalement a fait l'objet d'importantes économies qui nous permettent au total d'avoir un marché global pour l'instant, et c'est la fin des travaux maintenant, qui est large-

ment en-dessous puisqu'on est à 2 M € en-dessous de l'enveloppe initialement prévue.

M. Baguet

En plus, nous avons la dotation parlementaire de

M. Fourcade de 100 000 € que l'on peut inscrire en déduction de cette dépense.

La délibération n°13 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance

14 - Rehabilitation du batiment 60, rue de la Belle - Feuille - projet de protocole transactionnel au marche de travaux de l'entreprise campenon bernard construction (cbc) lot 01 a et b - autorisation.

Rapporteur: M. Mougin.

L'important chantier de réhabilitation, transformation et mise aux normes de sécurité de l'ancien LEC du 60, rue de la Belle-Feuille est aujourd'hui terminé. L'ensemble de l'équipement est maintenant en exploitation depuis septembre 2008, date du passage de la dernière Commission de Sécurité ayant délivré un avis favorable à la mise en exploitation des salles de spectacles qui constituent la dernière tranche des travaux de l'opération.

Pour la réalisation de cette opération, le conseil municipal avait autorisé le 2 mars 2006 le lancement d'un appel d'offres de travaux en deux lots :

Le lot N°1 concernait les travaux, tous corps d'état, de réhabilitation, transformation et mise aux normes des bâtiments. Ce lot N°1 ayant été déclaré infructueux, une négociation a été menée avec les entreprises en concurrence et, par délibération du 11 mai 2006, le Maire a été autorisé à signer un marché avec l'Entreprise Campenon Bernard Construction, pour un montant de 11 570 000 € HT toutes tranches confondues.

Le lot N°2 était relatif aux équipements scéniques des salles. Ce lot a été attribué par la commission d'appel d'offres du 13 avril 2006 au groupement Caire sas master industrie - signature F - parqueterie de la Lys, pour un montant de 1 125 800 € HT, se décomposant en une tranche ferme de 870 000 € HT et une tranche conditionnelle de 255 200 € HT, portant sur les équipements scéniques de la petite salle de spectacles.

Ces marchés ont été notifiés respectivement les 9 et 12 juin 2006.

Par la suite, le Maire a été autorisé à signer deux avenants au marché de travaux de l'Entreprise Campenon Bernard Construction (CBC).

- Le premier avenant du 12 octobre 2007 de 419.772,00 € HT (502.047,31 € TTC) faisant passer le montant initial du marché de 11 570 000 € HT à 11 989 772 € HT, soit respectivement toutes taxes comprises 13 837 720 € TTC et 14 339 767,31 € TTC. Cet avenant portait sur la prise en compte de modifications apportées au programme de travaux en vue d'améliorer la fonctionnalité et la pérennité des bâtiments, soit un délai global d'exécution passant de 14 à 21 mois.

- Le second avenant de 830 897,78 € HT (993 753,74 € TTC) faisant passer le montant initial du marché après l'avenant n°1 de 11 989 772,00 € HT à 12 820 669,78 € HT, soit respectivement toutes taxes comprises 14 339 767,31 € TTC et 15 333 521,06 € TTC. Cet avenant portait sur une modification du programme initial des travaux ayant pour origine la réfection de la cour de récréation, divers travaux ayant un lien direct avec la sécurité des bâtiments, le volet fonctionnel comme le remplacement du poste de transformation abonné et divers travaux de nature à améliorer l'exploitation générale de l'équipement.

Par ailleurs, dans cet avenant était également prise en compte une organisation des travaux différente de celle prévue à l'origine, ceci dans le but de pouvoir disposer très rapidement des locaux déjà achevés sans attendre la fin de l'opération. Le délai global de déroulement de l'opération restait inchangé.

Aujourd'hui, il s'agit de clore l'opération sur le plan comptable. Le projet de décompte général et définitif (DGD) présenté par l'Entreprise CBC en octobre 2008 a été refusé par la Ville pour deux raisons. D'une part, sa présentation n'était pas conforme avec les règles comptables, notamment les demandes d'acompte de 1 à 23, et d'autre part, il faisait état d'un ensemble de prestations supplémentaires dont le montant global dépassait très largement le montant des travaux complémentaires ayant dû être engagés pour à la mise en exploitation de l'équipement.

Ces travaux avaient par ailleurs fait l'objet d'ordres de service établis par le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage conformément aux dispositions prévues en pareil cas au CCAG travaux article 14 (14.1 à 14.5)

Le document a par conséquent été retourné à la société en février 2009 lui précisant que la Ville attendait en retour de sa part un document final fidèle à la réalité.

Après une longue négociation avec l'entreprise, il vous est présenté un "protocole d'accord transactionnel" portant sur la prise en compte de certains travaux supplémentaires - le Décompte Général Définitif (DGD) étant, par ailleurs, établi conformément au marché.

Le protocole d'accord transactionnel est dans ce cas la seule procédure contractuelle de nature à permettre un règlement de cette situation, sachant que la réclamation de

l'entreprise intervient postérieurement à la date de réception des travaux. La passation d'un avenant est impossible en l'espèce.

La réclamation initiale de l'Entreprise Campenon Bernard Construction s'élevait à la somme de 453 656,10 €/HT, soit 542 272,69 €/TTC hors révision des prix.

Les discussions et concessions réciproques des deux parties ont abouti à classer les travaux supplémentaires en deux catégories :

- les travaux dont la prise en compte était justifiée
- les travaux non pris en compte en l'absence de justification suffisante.

1/ Liste des travaux liés au parachevèment dont la réalisation étaient rendue nécessaire par suite d'adaptations fonctionnelles demandées par le maître d'ouvrage, mais aussi pour des raisons techniques et de sécurité, objet de la réclamations de l'entreprise et objet du présent protocole d'accord transactionnel.

Il s'agit par thème :

1.1 / Prestations liées au volet fonctionnel

Rep	Désignation	Devis	Montant / HT
1	Modification du bar et de la boite à sel	2333-96	6448.00
2	Adaptation du plancher régie grande salle	2333-103	1206.74
3	Adaptation des baies de relayage dans		
le locc	ıl des gradateurs.	2333-107	1610.00
4	Suppression d'un local WC dans le bâtiment		
sur cour		2333-104	613.60
	Total / HT		9878.34

$1.2\,\mbox{/}$ Prestations liées au volet Exploitation et à la technique

Rep	Désignation	Devis	Montant / HT
1	Modification des panneaux acoustiques		
	de la grande salle	2333-97	15 687.50
2	Adaptation des doublages dans le hall		
	d'entrée et dans le foyer	2333-100	7332.75
3	Adaptation et augmentation des alimentations		
	fluides du bar foyer	2333-109	18169.10
4	Mise en place d'un pare vapeur		
	sous le parquet de la scène	2333-112	5230.00
5	Pose de blocs-portes en Alu au R+ 5		
	(accès techniques terrasses)	2333-101	7449.00
6	Pose de caillebotis sur trémie de rejet d'air	2333-106	37 996.00
7	Mise en peinture du sol de la cour anglaise	2333-117	1560.00
8	Travaux de menuiserie sur les installations		
	techniques	2333-121	4315.58
9	Mise en peinture du sol du couloir des loges	2333-122	1492.14
10	Mise en place d'un extracteur dans le local		
	groupe froid	2333-123	9223.50
11	Reprise du cuvelage à la suite de dégradations		
	en cours de chantier	2333-111	10217.03
	Total / HT		118672.60

1.3 / Prestations liées au volet Sécurité

Rep	Désignation	Devis	Montant / HT	
1	Réalisation de travaux pour la Commission			
	de sécurité des Gymnases	2333-94	11 153.74	
2	Travaux complémentaires pour commission de s	écurité		
	2008 dernière tranche comprenant			
	1 - adaptation provisoire des hauteurs des marc	hes des escaliers		
	en liaison avec les travaux de Voirie inachevés			
	2 - formes de pente pour rattraper les niveaux	du trottoir en		
	cours d'aménagement			
	3 - Panneaux provisoires pour stationnement po	ompiers		
	4-Nettoyage supplémentaires du bâtiment avant passage			
	de la Commission de Sécurité.	2333-118	10 575.60	
	Total / HT		21 729.34	

Montant global des travaux supplémentaires : 150 280,28 € HT soit 179 735,21 € TTC hors révision des prix.

2 / Liste des travaux supplémentaires et incidence, prolongation du délai des travaux présentés par l'entreprise CBC refusés par la ville et la maîtrise d'œuvre abandonnés par l'entreprise après négociations.

Il s'agit par thème :

2.1 / Prestations liées au volet fonctionnel

Rep	Désignation	Devis	Montant / HT
1	Adaptation et augmentation des alimentations fluides	lu bar foyer	2333-109
8224.45			
2	Modification du local PC Sécurité / réaménagement.	2333-108	2164.67
	Total / HT		10 389.12

2.2 / Prestations liées au volet Exploitation et à la technique

Rep	Désignation	Devis	Montant / HT	
1	Dépose d'antennes de désenfumage	2333-95	1255.80	
2	Pose de protections électriques sur transformateurs			
	du lot 2	2333-114	8599.06	
3	Reprise des calorifugeages dans la grande salle	2333-110	2758.50	
4	Pose d'un convecteur dans le local PC Sécurité	2333-98	1662.70	
5	Prestations complémentaires dans le local transfo	2333-102	25 371.34	
6	Encoffrement CF des alimentations cuisine dans			
	la chaufferie	2333-113	3480.00	
7	Ajout de prises RJ 45 dans le bâtiment des associations	2333-105	6672.83	
8	Reprofilage des gradins dans la grande salle	2333-115	12 654.00	
9	Reprise d'étanchéité des pénétrations après			
	passage d'EDF	2333-116	7515.20	
10	Modification du branchement d'eau	2333-119	3146.00	
11	Divers travaux d'électricité complémentaires	2333-120	4478.34	
12	Travaux complémentaires suivant PV de réception			
	concernant les Eclairages sous porche et sur scène,			
	le faux plafond scène et les calfeutrements des structures			
	tridimensionnelles.	2333-124	22 097.83	
13	Complément avenant 2 (local transfo) portant sur une			
	demande déjà refusée lors de la négociation sur cet avenant.			
	Le quantitatif remis à l'époque par l'entreprise était erroné et il avait			
	été rectifié par le Maître d'Ouvrage. Ce refus justifié est			
	maintenu aujourd'hui.	Avenant 2	60 000.00	
	Total / HT		159 691.60	

Montant global des prestations supplémentaires refusées : 170 080,72 € HT soit 203 416,54 € TTC.

2.3 / Prolongation du délai des travaux

Par ailleurs, l'entreprise réclamait également un surcoût induit par une prolongation du délai de réalisation des travaux. Cette réclamation étant totalement injustifiée, elle a, par conséquent, été refusée dans sa totalité et abandonnée par l'entreprise. Montant de cette réclamation : 133 295,10 € HT, soit 159 420,93 € TTC.

Enfin, le coût des travaux supplémentaires acceptés a été établi à partir des prix base marché valeur mars 2006. Après application de la formule contractuelle de révision des prix Cn = 0.15+0.85 (In-/Io) avec I = BT01, le montant global des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 169 065,32 € HT, soit 202 202,12 € TTC.

A l'issue des négociations et sur la base des tableaux qui précèdent, le montant global du protocole d'accord transactionnel s'établit à 169 065,32 € HT, soit 202 202,12 € TTC.

Compte tenu de cet accord, le montant total du lot 1 A / B de l'opération tel qu'il résulte du marché et de ses avenants est porté à 12 989 735,10 € HT, soit 15 535 723,17 € TTC.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, dans le cadre de l'opération de création d'une maison d'associations et de salles de spectacles au 60 rue de la Bellefeuille d'autoriser le Maire à signer avec la Société Camprnon Bernard Construction un protocole d'accord transactionnel d'un montant de 169 065,32 € HT, soit 202 202,12 € TTC.

Le protocole d'accord met fin à la réclamation financière introduite par l'entreprise dans le cadre du lot 1 A et B du marché et permet, avec le DGD, de clore le marché en question.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable à l'unanimité de la commission le groupe @lternance n'étend pas représenter.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Je crois que c'est une bonne négociation.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet.

Nous terminons par un festival de M. Fournier.

15 - Musées municipaux - groupement de commande pour la réalisation du catalogue de l'exposition Marthe Flandrin - conventions de partenariat avec l'opéra Garnier, télérama et cultures du cœur-convention de mécenat avec la société l'Oréal - avenant n°1 à la convention avec l'association des Amis du musée des années 30 et avenant n°2 avec le cdt92 - tarifs et gratuites - donations - approbation et autorisation.

Rapporteur: M. Fournier.

La présente délibération vous présente une actualité muséale dense constituée de partenariats, donations et mécénat.

Groupement de commandes pour l'édition du catalogue des expositions Marthe Flandrin

En 2008, les héritiers de Marthe Flandrin (1904-1987), l'une des plus importantes fresquistes de l'entredeux-guerres, ont décidé de faire des dons manuels de ses œuvres à cinq musées dont le musée des années 30 (MA30).

Ces donations seront l'occasion, d'une présentation nationale en 2010 et 2011 (MA30, musée départemental de l'Oise, musée d'Avranches, musée des Beaux-arts de Reims, La Piscine à Roubaix). Ce cycle d'expositions débutera à Boulogne-Billancourt, avec l'exposition, Marthe Flandrin, fresquiste des années 30, du 23 juin au 3 octobre 2010,

Afin de mutualiser les coûts, quatre musées ont décidé de constituer un groupement de commande pour l'édition du catalogue consacrée à Marthe Flandrin pour lequel la ville de Roubaix sera le coordonateur. Les choix opérés ne pourront être faits qu'avec l'accord de chacun des musées. Chaque partie n'est engagée qu'à hauteur de ses besoins propres, soit pour le MA30 la somme estimative de 8 530 € HT (achat de 300 catalogues). Il est à noter que cette publication pourrait bénéficier d'un mécénat probable de 7 000 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de fonctionnement telles que présentées ci-dessus et le montant estimatif d'engagement de la ville de Boulogne-Billancourt.

Convention de partenariat avec Télérama

Chaque année, au mois de mars, la société Télerama

propose à ses lecteurs de profiter d'un Week-end au musée dans plus de 200 lieux d'arts en France.

Le projet de convention pour 2010 précise les modalités de la participation du MA30 aux Week-end musées Télérama des 20 et 21 mars 2010. Ainsi, tout porteur du Pass Télérama pourra accéder gratuitement pendant ce week-end, aux collections permanentes du musée ainsi qu'à deux visites commentées spécifiquement destinées aux enfants et aux familles.

Afin de pérenniser ce partenariat, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention pour une durée de trois ans, avec possibilité de résiliation annuelle, et d'en étendre le champ d'application à partir de 2011, à la bibliothèque Marmottan, au musée Paul-Belmondo et au musée Landowski

La convention est conclue pour l'année 2010, avec deux reconductions annuelles tacites.

Convention de partenariat avec l'Opéra national de Paris

A l'occasion de l'année Russe en France en 2010 et de leur programmation concomitante sur le sujet, le MA30 et l'Opéra national de Paris (qui regroupe les sites de l'opéra Garnier et de l'opéra Bastille) ont souhaité se rapprocher pour établir un partenariat visant à développer et mixer leurs publics.

Ainsi, le MA30 proposera aux abonnés de l'Opéra Garnier quatre visites thématiques de ses collections consacrées aux artistes russes de la période de l'entre-deux guerres au tarif de 7,50 € par personne. De plus, le musée proposera à tout visiteur de l'Opéra Garnier, muni de son billet, de découvrir les collections et expositions temporaires du MA30 au tarif de 3,60 € par personne au lieu de 4,70 €.

En contrepartie, l'Opéra national de Paris s'engage à proposer à tout détenteur d'un billet d'entrée du MA30, le tarif réduit pour la visite libre de l'Opéra Garnier (soit 6 € au lieu de 9 €).

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention dont la durée d'application s'étendra du 11 février au 24 mai 2010.

Convention de partenariat avec Cultures du Cœur

L'association Cultures du Cœur s'inscrit dans la logique de lutte contre les exclusions définie par la loi d'orientation de juillet 1998 dont le chapitre V évoque, parmi les droits fondamentaux, après la nourriture et les soins, le principe d'un « égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture ».

Elle s'adresse aux familles et aux personnes isolées en

situation de rupture sociale et s'appuie sur la conviction que la culture constitue un extraordinaire levier d'insertion, aide à l'apprentissage de la citoyenneté et à la reprise d'autonomie.

Cultures du Cœur sollicite les entreprises culturelles, théâtres, festivals, musées, salles de concert et de danse, cinémas qui mettent à disposition des invitations à l'attention de publics exclus de la culture.

Les musées municipaux et l'association ont souhaité se rapprocher. Selon le projet de convention, le service des musées municipaux proposera un ensemble de prestations gratuites visant à sensibiliser les travailleurs sociaux et les personnes qu'elles accompagnent à venir découvrir les collections des musées et le Parcours des années 30.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention dont la durée d'application sera de 3 ans avec possibilité de résiliation annuelle.

Convention de mécénat avec la société L'Oréal

La société L'Oréal est propriétaire d'un bureau de travail réalisé par Jacques-Émile Ruhlmann pour M. Eugène Schueller, fondateur de cette entreprise. Ce meuble, réalisé d'après le modèle de la table « Bloch », est mentionné dans les inventaires de M. Ruhlmann et reproduit dans les archives photographiques de ce décorateur conservées par le MA30.

La société L'Oréal a décidé de faire don au MA30 de ce « Bureau Schueller » en placage de noyer, maroquin vert et métal argenté, d'une valeur expertisée de 750 000 €. Cette donation est faite après restauration prise en charge par le donateur.

Cette donation s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{et} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Le mécène pourra ainsi bénéficier de l'avantage fiscal prévu dans ce dispositif législatif. Le projet de convention précise que ce don définitif et permanent, est sans limitation ni restriction dans le temps, mais sous réserve du droit moral de l'auteur et de ses ayants droit sur cette œuvre. En contrepartie, la Ville s'engage à la présenter au public dans la salle consacrée au mobilier de l'entredeux guerres et notamment aux œuvres de Jacques-Émile Ruhlmann l'intégrant de ce fait aux collections permanentes du MA30. Elle s'engage aussi à assurer la conservation de l'œuvre en parfait état et à mentionner le nom et le logo du mécène sur tous ses supports de communication.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention de mécénat qui permettra au MA30 de compléter le fonds des meubles Ruhlmann qu'il présente déjà au public et de montrer ainsi l'exceptionnelle esprit créatif de ce grand ensemblier.

Avenant à la convention conclue avec la société des Amis du Louvre

La Ville et la société des Amis du Louvre ont noué un partenariat pour trois ans, le 15 mai 2008, afin de permettre aux porteurs de la carte d'adhérent des Amis du Louvre d'accéder à tarif réduit aux collections permanentes et expositions temporaires du MA30 puis du musée Paul - Belmondo lorsqu'il sera ouvert au public.

Afin d'élargir ce partenariat, il vous est proposé de l'étendre à la bibliothèque Marmottan et au musée Landowski puis au musée Paul-Belmondo lorsqu'il sera ouvert au public et d'autoriser trois journées d'accès gratuit par an dans le cadre de visites de groupes organisées par la société des Amis du Louvre.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention passé avec la société des Amis du Louvre.

Avenant n°2 à la convention conclue avec le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine (CDT92)

Dans le cadre de la politique de développement des publics des musées municipaux, la Ville et le CDT92 ont souhaité se rapprocher le 25 septembre 2008 pour établir un partenariat concernant l'accueil de groupes constitués (tels que associations culturelles, collectivités, club seniors, autocaristes, comités d'entreprise) dans ces musées.

Le CDT92 souhaite diversifier son offre auprès de ses groupes et a sollicité les musées pour qu'un nouveau produit culturel soit proposé en direction de petits groupes (10 personnes minimum) comprenant à la fois des enfants et des adultes.

L'avenant ci-joint propose donc une visite découverte « familiale » d'une heure trente réservée aux enfants de 7 à 11 ans accompagnés de leurs parents. Les conditions financières de la convention restent inchangées.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention passé avec le CDT92.

Donations

Le Musée des Années 30 poursuit sa politique d'acquisitions d'œuvres de la première moitié du XX^e siècle en permettant à des artistes de renom d'entrer dans nos collections à l'occasion de donations. Comme la loi n°2002-5 relative aux musées de France le prévoit, ces projets de donation ont été soumis à l'avis préalable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France qui y a donné un avis favorable.

Madame Marie-Françoise Clergeau se propose de faire

don d'une huile sur toile de son père le peintre Auguste Clergeau intitulée « La Sieste », datée 1930 (114x162cm).

Monsieur Jean-Paul Froidevaux souhaite faire donation d'un ensemble de 39 dessins de Marthe Flandrin.

Madame Maria Coppens propose de faire donation d'œuvres de son mari Gaston Coppens (deux bustes sculptés dont un autoportrait, vingt études dessinées pour le mobilier, douze petits et grands carnets de croquis) auxquelles s'ajoutent trois dessins d'André Edouard Marty et un dessin de Georges Lepape.

Mesdames Elisabeth et Laurence Caillet proposent de faire don d'une huile sur toile de leur mère, Françoise Caillet, représentant l'atelier du sculpteur Paul Landowski (75x58 cm).

Monsieur Philippe Lejeune se propose de faire don d'une huile sur toile dont il est l'auteur et qui s'intitule « Le Repas chez Simon », datée 1952 (190x130 cm).

Madame Paule Cruveiller propose la donation d'une huile sur bois de son père, le peintre Augustin Ferrando, intitulée « L'Arrivée du Bey », vers 1945 (100 x 120cm).

L'Association des Amis du Musée des Années 30 se propose de faire don d'une grande aquarelle de Charles Joseph Lameire représentant une partie du décor du chœur de l'église Notre-Dame de Boulogne et d'une affiche éditée pour l'Exposition internationale de 1925 et réalisée par le sculpteur Antoine Bourdelle, intitulée « Par labeur et par génie » (60x40cm).

Ces donations sont libres de toutes clauses contraignantes pour la ville de Boulogne-Billancourt et leur valeur totale est estimée à 89 500 euros.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé que le Groupe L'Oréal soit remercié de manière plus vive dans le texte de la délibération.

M. Baguet

C'est déjà fait, nous l'avons déjà écrit.

Y a-t-il des questions?

Mme Vouette

Monsieur le Maire, on voudrait savoir si, à l'occasion de l'année russe en France en 2010, il y aura sur Boulogne-Billancourt d'autres manifestations que les expositions des collections consacrées aux artistes russes ?

M. Fournier

C'est écrit dans la délibération qui suit ou la 17. Nous sommes en train de travailler, dans le cadre du label "ville d'art et d'histoire" sur une exposition, "Billankoursk", dédiée à tous ces Russes qui aussi bien ont travaillé chez Renault, qui ont bâti le quartier des Princes notamment. Il y a une église orthodoxe. Notre ministre de la Culture y est très attaché.

Je crois aussi que le cabinet du maire travaille de son côté à des opérations beaucoup plus transversales. Nous allons aussi proposer des peintres russes, et de la musique au conservatoire, bien évidemment, nous travaillons làdessus.

M. Baguet

A cette occasion, je vous signale la jeune soprano d'origine russe qui vient d'être présélectionnée pour les Victoires de la Musique. Vous pouvez voter en ligne pour elle ; j'ai eu le plaisir de l'entendre dans l'église orthodoxe de Boulogne-Billancourt Saint Nicolas. Elle a une voix absolument extraordinaire, cela ne m'étonne pas qu'elle ait été présélectionnée. Qu'elle soit lauréate ou non, nous la ferons chanter à Boulogne-Billancourt. Son nom est Anna Kasyan, soprano, nominée aux victoires de la musique classique de 2010 dans la catégorie "révélation de l'année, artiste lyrique" son site web est www.lesvictoires.com.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16 - Théâtre de l'Ouest Parisien - délégation de service public - approbation du choix du délégataire - autorisation donnée au maire pour signer la convention correspondante.

Rapporteur : M. Fournier.

Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le maintien du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du Théâtre de L'Ouest Parisien, au terme de la délégation en cours prévu le 30 juin 2010, et autorisé le Maire à lancer la consultation correspondante.

La commission compétente en matière de délégation de service public a déclaré recevables deux candidatures et, après examen de leurs garanties professionnelles et financières, les deux candidats ont été invités à proposer une offre :

• La Société Vert Marine

• La Société Théâtre de l'Ouest Parisien, actuel exploitant

En cours de procédure, la Société Vert Marine s'est désistée indiquant qu'elle n'était pas en mesure de donner une suite favorable au dossier.

La commission s'est réunie pour prendre connaissance de l'offre faite par la SARL Théâtre de l'Ouest Parisien et l'a déclarée recevable.

Cette offre présentait les principales orientations de programmation et d'animation, les modalités d'exécution du service, ainsi que les propositions budgétaires et tarifaires correspondantes.

Après analyse, la Commission a reçu Monsieur Olivier Meyer, gérant de la SARL Théâtre de l'ouest parisien, pour engager la négociation. Les discussions ont porté notamment sur :

- Le projet artistique et les objectifs de fréquentation du candidat ;
- Le projet de budget, recettes et dépenses, du candidat ; Ces négociations ont permis de préciser les principaux éléments de la proposition :
- Une programmation consacrée au théâtre sous toutes ses formes avec 20 à 25 spectacles par saison pour un total de 110 représentations en moyenne comportant de 3 à 6 créations par saison et 15 à 20 spectacles accueillis.
- La création d'un festival de théâtre, dès l'ouverture de saison, entre le début octobre et la mi-novembre, pour rassembler diverses propositions artistiques dans le domaine de la Comédie.
- Des objectifs de fréquentation de 27.500 spectateurs payants en 2011, et de 31.250 en fin de délégation.
- Une subvention pour contrainte de service public d'un montant de 1.568.556 € HT en 2011 avec un taux annuel de révision de 2 %. Ce qui est dans la continuité du coût actuel du théâtre dans le cadre du contrat en cours.
- Une redevance réactualisée à un montant de 40.500 € pour la première année et dont l'évolution annuelle sera au même taux de 2 % que celui de la subvention. Il s'agit d'une évolution par rapport au contrat précédent.

Cette proposition permet de concilier la nécessité de maintenir l'engagement financier de la Ville à son niveau actuel et la volonté de conserver les mêmes ambitions artistiques en faisant appel à un candidat ayant déjà fait preuve de son expérience et de son talent de programmateur à Boulogne-Billancourt.

Il vous est donc proposé d'approuver le choix de la SARL Théâtre de l'Ouest Parisien gérée par Monsieur Olivier Meyer en qualité de délégataire.

La convention correspondante se caractérise par les points suivants :

- un contrat d'une durée de 5 cinq ans ;
- le versement par le délégataire d'une redevance annuelle forfaitaire, en fonction de l'estimation de la valeur des biens mis à disposition;
- le versement par la ville d'une subvention pour contraintes de service public ;
- l'engagement du délégataire sur un projet de programmation ;
- l'engagement du délégataire sur un projet de tarification

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la convention de délégation de service public jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer.

Il vous est également proposé d'approuver la grille des tarifs applicable aux usagers du théâtre à compter du 1^{er} juillet 2010 tels que définis à l'annexe 2 de la convention ci-jointe. Sur ce point, la politique tarifaire proposée s'inscrit dans la continuité de la précédente délégation et affirme clairement un objectif de fidélisation des publics à travers des formules diversifiées et incitatives en faveur de l'abonnement.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Celui-ci s'est étonné de la candidature de Vert Marine pour cette DSP. Il lui a été répondu que Vert Marine avait également candidaté pour une DSP pour une crèche et que Vert Marine entendait diversifier ses activités.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions quant à l'appel d'offres. Il lui a été répondu que dans le cadre d'une DSP, il y a appel d'offres avec un cahier des charges ouvert, la collectivité ayant ainsi des marges de manœuvre suite aux propositions concrètes du délégataire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été rappelé que les compétences de GPSO en matière culturelle relèvent uniquement de l'enseignement de la musique.

Le groupe @lternance a souligné l'optimisme des objectifs de fréquentation du TOP, projections qui sont les conditions de l'équilibre financier. Ces projections ont été considérées comme recevables par la commission d'appel d'offres étant donné les résultats obtenus depuis plusieurs années par la société délégataire pour fidéliser le public Boulonnais. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions?

M. Fourcade

Nous nous réjouissons de la reconduction pour le TOP de M. Meyer. Il a effectivement créé une clientèle, il a été capable d'attirer à Boulogne-Billancourt un certain nombre de spectacles et quand je vois le succès par exemple qu'a "Gallienne" à l'heure actuelle dans l'ensemble du pays, alors que c'est une création du TOP de Boulogne-Billancourt, je crois que c'est une très bonne opération. Je suis persuadé que le rapport entre la subvention qu'on lui donne et l'attractivité qu'il a est tout à fait satisfaisant. C'est une très bonne opération.

M. Baguet

D'autres demandes de parole?

M. Fusina

Jétais surpris, comme certains de mes collègues, par la candidature de Vert Marine. Finalement, il est dommage que Vert Marine n'ait pas été retenu, on aurait pu réaliser des économies d'échelle, théâtre plus piscine. Cela aurait pu être intéressant, avec quelques ballets nautiques à la clé !

M. Baguet

L'ancienne piscine de Chatenay-Malabry avait été transformée en cinéma. Le maire à l'époque était Jean Vons. A Roubaix, elle a été transformée en musée. Je préfère que Vert Marine se consacre au bon fonctionnement de la piscine avant de s'occuper de notre théâtre. Chacun son secteur.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 - Equipements culturels - demandes de subventions - autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'état, de la region, du département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux et dans le cadre de la convention ville d'art et d'histoire. Carré-Belle-feuille - adhésion de la ville a l'association culturelle des théâtres en lle-de-France (actif).

Rapporteur : M. Fournier.

Comme chaque année, différents projets et activités à caractère culturel sont susceptibles de bénéficier, de participations financières de l'État, de la Région Ile-de-France ou du Département des Hauts-de-Seine.

1 - Pour les musées municipaux, le Fonds National d'Art Contemporain subventionne des catalogues et hors-

série des expositions temporaires, les acquisitions et les restaurations d'?uvres d'art appartenant aux musées ou déposées.

En 2010, plusieurs projets d'aménagement remarquables seraient susceptibles de faire l'objet de demandes de financement :

- le transfert dans la nef de l'Espace Landowski du plâtre original de la Porte de la Faculté de médecine réalisé par Paul Landowski,
- l'aménagement d'une aile de la bibliothèque Marmottan,
- et la création de deux sections « Design » et « Orfèvrerie » dans les collections permanentes du MA30.
- le développement des publics du musée Paul Belmondo (parcours audio guidé bilingue accessible aux déficients visuels et auditifs, documents en braille, autres supports d'aides à la visite pour tous les publics, hors-série des collections du musée).
- 2 Depuis la signature de la convention "Boulogne-Billancourt Ville d'art et d'histoire" en janvier 2005, la Ville s'est engagée à réaliser des actions de valorisation de son patrimoine. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été accomplies, la plus récente étant la publication en 2009, aux éditions du patrimoine, du guide "Boulogne-Billancourt, musées, monuments, promenades".

En 2010, la ville poursuit cette démarche en organisant une exposition temporaire à la rentrée 2010 "Billankoursk" sur la présence russe à Boulogne-Billancourt et des ateliers destinés au jeune public.

De plus, un comité scientifique sera constitué afin de réfléchir à la requalification de la galerie ville d'art et d'histoire du rez-de-jardin de l'hôtel de ville.

Le financement de ces actions est assuré par la Ville, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication. Pour mémoire, le montant de la subvention s'est élevé en 2009 à 12 000 euros. En 2010, le montant prévisionnel est de 15 000 euros.

Il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser le Maire à solliciter la subvention relative à ces actions.

3- La bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt mène tout au long de l'année des activités pour le développement de la lecture, de l'image et du son. Elle propose de nombreuses animations destinées aux différents publics (adultes, jeunes, handicapés, personnes âgées). Elle mène une politique d'accueil scolaire dans les bibliothèques de quartier de la ville.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine apporte un soutien financier à ces actions. En 2009, ce soutien s'est élevé à 36 000 euros. Pour 2010, il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter la subvention de fonction-

nement relative à ces actions.

- 4 Le Carré Belle-Feuille bénéficie également de l'aide financière du Département des Hauts-de-Seine, d'une part, au titre du fonctionnement général de l'équipement, d'autre part, dans le cadre de sa participation au festival Chorus. Il convient d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes.
- 5 Dans le cadre des activités du Carré Belle-Feuille, la Ville souhaiterait participer à l'activité de l'Association Culturelle des Théâtres en Ile-de-France (ACTIF). Lieu d'échanges et de réflexion de responsables de programmation, cette association a pour but de promouvoir la création et la diffusion du spectacle vivant grâce à la force d'un réseau professionnel. Participer à ce réseau permet de développer la coopération et de diffuser l'information entre institutions de même nature et d'assurer une coordination des salles dans leurs relations avec les producteurs et organisateurs de tournées. De nombreuses structures de diffusion de spectacle vivant réparties dans les différents départements d'Ile-de-France hors Paris (Sèvres, Saint-Cloud, Courbevoie, Meudon...) y adhèrent. La cotisation annuelle s'élève à 200 €.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Association Culturelle des Théâtres en Ile-de-France (ACTIF).

Il vous également proposé d'autoriser le Maire à signer toute convention qui s'avèrerait nécessaire, avec les organismes concernés.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même la commission a émis un avis favorable et le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions? Aucune. C'est dommage que M. Cohen et Mme Bauche ne soient pas là, parce que voilà une liste de projets en cours pour 2010. Je félicite M. Fournier et les services parce que la plupart de ces projets ont l'agrément de la DRAC qui va participer, certes modestement, à ces financements.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 h 40.